

Notre Europe

 ETUDES & RECHERCHES

Etudes et Recherches n°44

---

# **Le « non » français du 29 mai 2005 : comprendre, agir**

---

Gaëtane Ricard-Nihoul

## Gaëtane Ricard-Nihoul

Diplômée de l'Université de Liège en science politique et administration publique, titulaire d'un master et d'un doctorat en politique européenne de l'Université d'Oxford.

De 1999 à 2002, elle a été responsable de l'équipe "affaires européennes et internationales" du Cabinet de la Vice-Première Ministre et Ministre de la Mobilité et des Transports au sein du gouvernement belge. Elle a, notamment, assumé des tâches de coordination pendant la présidence belge du Conseil de l'UE. Conseillère pour les questions institutionnelles, elle a été chargée de représenter la Vice-Première Ministre dans la délégation belge pour la Conférence Intergouvernementale. Elle a, à ce titre, participé aux Conseils européens de Biarritz, Nice et Laeken et au groupe de travail du gouvernement belge pour la Déclaration de Laeken.

Gaëtane Ricard-Nihoul a ensuite rejoint la Commission européenne à la Direction Générale Education et Culture, dans l'Unité Politique Audiovisuelle. Membre du Secteur Relations Extérieures, elle s'est occupée des négociations d'adhésion avec les 13 pays candidats dans le domaine audiovisuel, des relations avec les Balkans occidentaux et les pays du Sud de la Méditerranée. Elle a également été responsable de la coordination d'un groupe inter-services sur le dialogue interculturel et du suivi des travaux de la Convention dans le domaine culturel.

En avril 2004, elle a intégré l'équipe de Notre Europe, comme conseillère du Président puis comme Secrétaire Générale de l'association.

*Remerciements à Morgan Larhant et Helder Rodrigues Constantino pour leurs contributions à ce travail.*

## Notre Europe

*Notre Europe* est un groupement indépendant d'études et de recherches dédié à l'unité européenne. L'association a été créée par Jacques Delors à l'automne 1996. Elle se compose d'une petite équipe de chercheurs originaires de divers pays. En tant que laboratoire d'idées sur la construction européenne, le groupement souhaite apporter une contribution aux débats d'actualité avec le recul de l'analyse et la pertinence des propositions.

*Notre Europe* participe au débat public de deux manières : en publiant des études sous sa responsabilité et en sollicitant des chercheurs extérieurs pour contribuer à la réflexion sur les questions européennes. Ces documents sont destinés à un certain nombre de décideurs, académiques et journalistes dans les différents pays de l'Union européenne. Ils sont aussi systématiquement mis en ligne sur le site Internet. L'association organise également des rencontres et des séminaires, le cas échéant en collaboration avec d'autres institutions ou des organes de presse.

*Notre Europe* prend aussi position sur des sujets jugés primordiaux pour l'avenir de l'Union européenne, par la voix de son Président ou de son Conseil d'Administration, qui a en charge, outre la gestion de l'association, la fonction d'orientation et d'impulsion de ses travaux. Un Comité International, composé de personnalités européennes de haut niveau, se réunit une ou deux fois par an afin de traiter d'une thématique européenne importante.



## Avant-propos

L'Histoire ne s'arrête jamais. Elle n'est pas un long fleuve tranquille. Son cours s'étire, alternant crises et embellies en méandres incertains, un jour pour le pire, un autre pour le meilleur. La construction européenne n'échappe pas plus à cette règle aujourd'hui qu'elle n'a pu le faire au cours des cinquante années passées. Hier c'était l'exaltation, lors du spectaculaire avènement de l'euro. Aujourd'hui c'est l'inquiétude, voire le désarroi : après le double « non » opposé par la France et les Pays-Bas au projet de traité constitutionnel, l'état de crise est – implicitement au moins – déclaré. L'Europe institutionnelle est en panne, l'économie stagne et les affrontements budgétaires s'avivent, tandis que l'aire de l'Union continue de s'étendre... L'opinion s'y perd et se cabre. Il est urgent de réagir. Mais comment ? Comment redresser la barre ? Comment réconcilier l'Europe et les Européens ?

Gaëtane Ricard-Nihoul, dans ce texte, s'attache à décrire le processus qui – c'est sa conviction – peut permettre de « désenliser » le convoi communautaire. Mais auparavant, parce que la nature d'un mal doit être bien diagnostiquée si l'on veut que le remède préconisé puisse être salutaire, elle explore minutieusement les causes du « non ». Il s'agit donc ici d'une démarche en deux temps : analyse, puis propositions.

L'analyse révèle quelques surprises et permet de nuancer certaines idées reçues. Un retour sur les enquêtes de sortie des urnes montre, par exemple, que la décision de rejeter le Traité a souvent été prise de manière précoce. On y découvre aussi que la tranche d'âge la plus opposée au traité constitutionnel, celle des « 35-54 ans », comprend celle qui était déjà la plus hostile au traité de Maastricht en 1992 (à savoir les « 25-34 ans »). Et bien d'autres éléments encore qui viennent ouvrir de nouveaux pans de réflexion... au premier rang desquels figure ce que l'auteure décrit comme la différence « d'échelle de référence » entre les motivations du « oui » et du « non » qui nous renvoie au malaise identitaire engendré par la globalisation.

On note aussi, au détour d'un sondage, que six « nonistes » sur dix pensaient que le rejet du traité constitutionnel permettrait d'aboutir à un texte plus social grâce à une renégociation : une illusion qui, avec d'autres constats, amène l'auteure à s'interroger sur l'écart existant chez les citoyens entre la réalité européenne et la perception qu'ils en ont. Pour elle, cet état de fait tient à l'absence de débat démocratique – hors période référendaire - sur les enjeux européens dans les Etats membres. Pour remède, une solution : la délibération.

Au terme de ce cheminement, Gaëtane Ricard-Nihoul suggère un plan d'action. Pour s'en tenir aux grands traits : adoption d'un « Pacte citoyen » qui permettrait d'associer étroitement les représentations nationales au débat européen ; poursuite des ratifications du traité constitutionnel ; lancement, en 2008, d'une Convention renouvelée ; référendum européen en 2009, lors du renouvellement du Parlement européen. En somme, un itinéraire à suivre pour « sortir par le haut » d'une crise de confiance dont nul n'imagine, hélas, qu'elle soit de courte durée.



# Table des matières

Introduction	1
1 La campagne	2
<hr/>	
2 Les résultats	9
<hr/>	
2.1 Ecarter les interprétations catastrophistes...	10
2.2 ... Tout en prenant la mesure du vote	12
2.2.1 Un contexte politique et économique de court terme défavorable	12
2.2.2 L'enracinement d'un malaise socio-économique et politique	14
2.2.3 Les difficultés d'un positionnement identitaire dans un monde globalisé	24
2.2.4 Les défaillances de la pratique démocratique au sein d'un espace public européen en devenir	28
3 L'avenir	30
<hr/>	
3.1 Utiliser la "pause de réflexion" et le débat budgétaire à bon escient	32
3.2 Poursuivre les ratifications en décalant le rendez-vous du Conseil européen en 2007	34
3.3 Lancer une nouvelle Convention en 2008 sur la Partie III du Traité	34
3.4 Organiser la ratification du texte via un referendum européen en 2009	36
Conclusion	37
Bibliographie	38



# Introduction

Les effets du non français au référendum sur le Traité constitutionnel du 29 mai rappellent certains aspects de la campagne qui l'a précédé. Beaucoup pensaient que le caractère hétéroclite voire mensonger de certains des nombreux arguments de campagne allait, par un processus de « décantation » progressive, disparaître peu à peu pour ne laisser la place, le 29 mai, qu'à une dizaine de motivations plus ou moins rationnelles. Mais la plupart de ces argumentaires ont tenu bon... jusqu'au bout d'un long débat animé.

De même, on pouvait penser que les aspects désorientants et parfois paradoxaux des résultats du 29 mai, renforcés par ceux non moins déroutants du « non » hollandais, allaient se dissiper progressivement avec le ralentissement de l'été et la réflexion plus sereine à laquelle il est souvent propice. Nous n'en sommes pas là. Et sans doute était-ce prévisible. Ce n'est pas la première fois que la construction européenne connaît une crise. Mais celle-ci a quelque chose de particulier. Elle semble plus profonde, plus « existentielle ».

Beaucoup de facteurs conjoncturels peuvent expliquer ces expressions populaires de rejet du Traité établissant une Constitution pour l'Europe. Mais ces « non » sont aussi, à bien des égards, l'aboutissement d'un certain nombre d'évolutions plus structurelles, visibles depuis au moins une dizaine d'années. Quelle que soit la réponse apportée à la crise actuelle, celle-ci ne pourra se contenter une nouvelle fois de bricolage institutionnel. Elle devra s'attaquer à ces causes plus profondes.

Pour cela, il faut sans doute encore – avec le recul que l'on peut avoir aujourd'hui – approfondir l'analyse des résultats du 29 mai, démêler le conjoncturel du structurel, la dimension européenne des spécificités nationales, les vraies questions des suppositions. C'est à cette analyse plus minutieuse que ce texte voudrait apporter une modeste contribution.

Ses première et deuxième parties se penchent donc à nouveau sur la longue campagne qui a précédé le 29 mai et sur les résultats du scrutin. Sans oublier l'effet non négligeable d'un contexte politique et économique de court terme défavorable ni d'ailleurs le maintien du soutien général des Français à l'intégration européenne, l'analyse cherche aussi à mettre en lumière des phénomènes plus profonds. Parmi ceux-ci, l'enracinement et l'élargissement de « fractures » générationnelles, socio-économiques, territoriales et politiques dans la société française entre 1992 et 2005 sont frappants. Mais le « non » du 29 mai est aussi le révélateur d'un problème de positionnement identitaire face à la globalisation et de défaillances de la pratique démocratique qui dépassent le cadre français.

S'inspirant de ces éléments d'explication, cette étude propose des pistes de réflexion et d'action pour sortir de ce qui semble aujourd'hui être une impasse dans la marche vers l'unification européenne. La dernière partie du texte consacrée à l'avenir se veut concrète tant sur le plan de la méthode que du calendrier. Elle cherche surtout à contribuer à l'élaboration de réponses qui soient à la hauteur de l'enjeu et de ce qui ressemble de plus en plus à un tournant de l'histoire de l'intégration européenne.



## I - LA CAMPAGNE

On peut reprocher beaucoup de choses au débat tel qu'il s'est organisé en France à compter de l'annonce du référendum par le Président de la République le 14 juillet 2004 jusqu'au scrutin du 29 mai 2005. On ne peut notamment que déplorer ses dérives populistes et la récupération que certaines personnalités politiques en ont faite, à des fins strictement nationales et électoralistes. Mais les observateurs de la construction européenne devraient aussi prendre toute la mesure de ce qui s'est passé en France durant cette longue gestation. Nous assistions, pour la première fois peut-être, à un vrai débat démocratique national sur un enjeu européen.

La grande absente des débats nationaux, ou pire le traditionnel bouc émissaire de mesures nationales impopulaires, à savoir « la dimension européenne telle qu'elle affecte le quotidien du citoyen », a fait une entrée fracassante dans la vie des gens. Pas une journée sans qu'un quotidien ou un média audiovisuel ne couvre un sujet lié au débat référendaire, pas une soirée entre amis qui échappe à la polémique du oui/non au Traité constitutionnel. Un sondage IFOP (20 mai 2005) portant sur les sujets de conversation des Français montrent que le référendum occupe 26% des conversations en janvier, 48% en mars et 83% en mai. Une enquête SOFRES (9 et 10 mai 2005) indique que 47% déclarent s'intéresser beaucoup ou assez à la consultation en mars, 64% en avril et 69% en mai.

Outre l'intensité des débats, il faut souligner aussi la longueur exceptionnelle de cette campagne. Certes, la campagne « officielle » a démarré le 16 mai mais elle a été, en réalité, deux fois plus longue que celle pour le référendum sur le Traité de Maastricht en 1992 qui dura de juin à septembre avec un ralentissement durant l'été. Elle mérite donc que l'on se penche sur la manière dont elle s'est déroulée dans le temps pour en comprendre les ressorts. Quatre phases peuvent être identifiées :

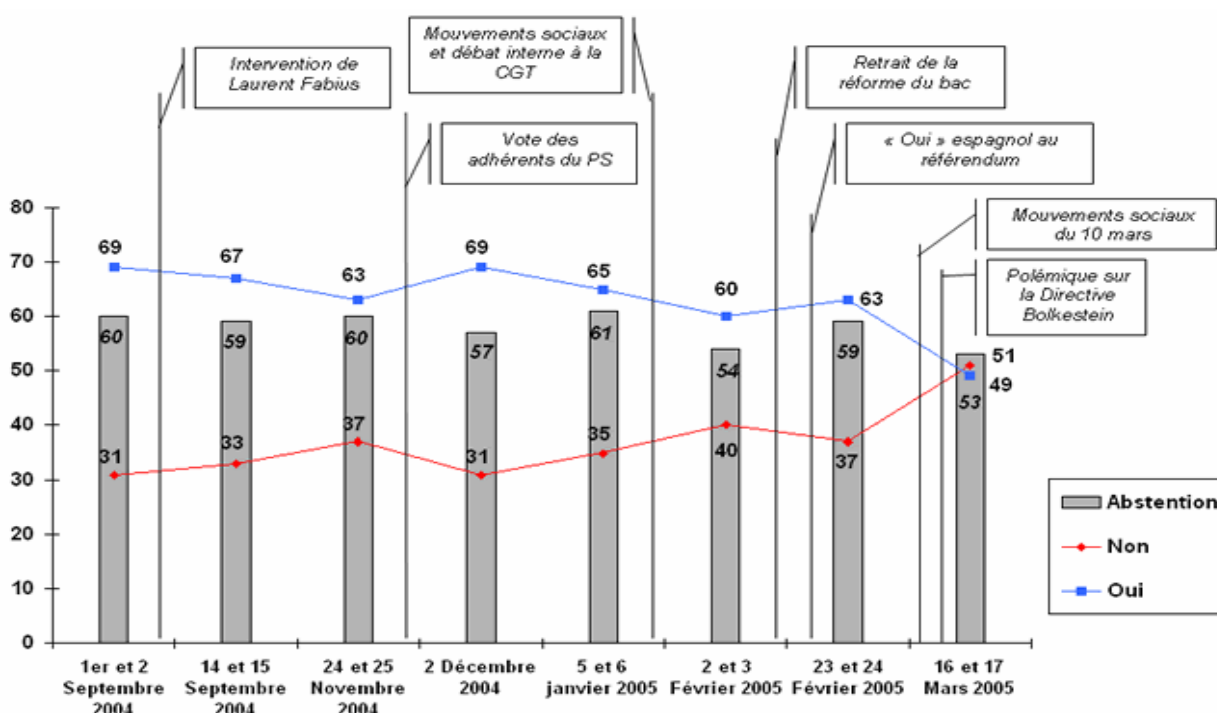
- Une première entre l'annonce du 14 juillet et le référendum interne au Parti socialiste le 1<sup>er</sup> décembre au cours de laquelle le débat est monopolisé par le PS, les autres partis attendant le résultat du 1<sup>er</sup> décembre. La société civile commence cependant à se mobiliser, en particulier du côté des opposants au Traité, comme le montre l'adoption de « l'Appel des 200 » au mois d'octobre<sup>1</sup>. Le « oui » domine dans les sondages à plus de 60%. L'image est cependant moins claire si l'on prend en compte le nombre d'indécis, qui est, en toute logique à ce stade, encore très important. Lorsque les sondages posent une question ouverte du type « vous pensez qu'il est encore trop tôt, vous ne savez pas encore », la réponse « plutôt oui » est à 18% et « plutôt non » à 15%<sup>2</sup>.

---

<sup>1</sup> Appel en date du 20 octobre ; cf. par exemple : Elsa Freyssenet, "Deux cents noms pour un "non" de gauche à la constitution européenne", *Le Figaro*, 20.10.04

<sup>2</sup> Sondage IFOP mentionné par le Monde du 12.10.04 (mais publié dans le JDD, enquête réalisée les 7 et 8 octobre auprès d'un échantillon de 774 personnes).

- Une deuxième période entre le 1<sup>er</sup> décembre et la mi/fin mars. La plupart des courbes retraçant l'évolution de l'opinion permettent de repérer une chute significative du « oui » à compter de l'annonce par J. Chirac de la date du référendum. CSA est le premier institut de sondage à indiquer le « non » gagnant à 51% suite à une enquête réalisée les 16 et 17 mars (progression importante chez les sympathisants PS soit 59%) alors que le « oui » était à 63% les 23 et 24 février. La courbe proposée par IPSOS montre, de la même façon, un « oui » à 60% le 4 mars 2005 et à 48% le 18 mars 2005. Enfin, celle de l'IFOP indique un « oui » à 58% le 4 mars et à 47% le 24 mars.



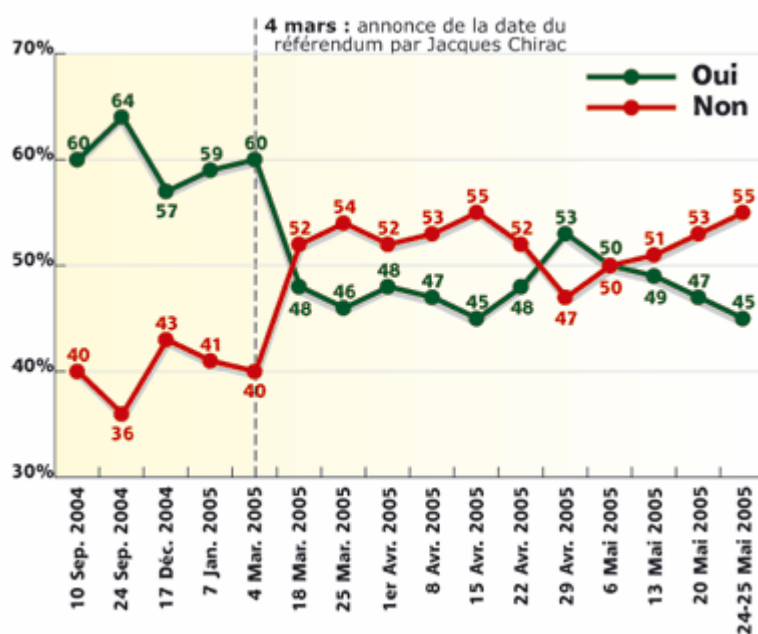
Sondage CSA du 16-17 mars 2005 réalisé par téléphone auprès de 802 personnes (pour Le Parisien)

- De la mi/fin mars au début du mois de mai, on constate une « installation » du « non » entre 52 et 56 % qui sera suivie par, selon les courbes, une remontée du « oui » à 52/53% ou une « égalisation » du « oui » et du « non » à 50/50 vers la fin du mois d'avril/ début du mois de mai<sup>3</sup>.
- De la mi-mai au 29 mai, période au cours de laquelle le « non » remonte dans les sondages pour atteindre 55% le jour du référendum. Le « non » au référendum est

<sup>3</sup> Les sondages ne sont en effet pas tous en phase à l'époque (cf. François Wenz-Dumas, "Le non affole les sondages", *Libération*, 23.04.05). Mais tous les instituts de sondage notent une évolution favorable du "oui": IPSOS, Sofres et CSA donnent début mai le "oui" vainqueur; Ifop le donne à égalité avec le "non".

devenu plus que probable dans ces dernières semaines. Malgré un pourcentage d'indécis restant relativement élevé (17% d'indécis le 26 mai selon SOFRES parmi ceux ayant exprimé une intention de vote, et 10% dans le camp du non), le « retour » du camp du oui n'a pas réussi à inverser la tendance.

	Rappel enquêtes						23-24 mai 2005
	TNS Sofres / Unilog pour Le Monde / RTL / LCI						
	9-10 mars 2005	1er-2 avril 2005	15-18 avril 2005	27-28 avril 2005	9-10 mai 2005	11-12 mai 2005	
- Est sûr de son choix	64	59	70	73	69	77	82
- Peut changer d'avis	34	39	28	25	29	21	17
- Sans opinion	2	2	2	2	2	2	1



Courbe IPSOS

Cette division en 4 phases de l'évolution des votes, si elle est certes arbitraire, permet de mettre l'analyse en perspective. Premièrement, comme l'a souligné JL Parodi (2005) et contrairement à l'interprétation souvent entendue au cours de la campagne, ce n'est pas le « oui » qui s'est effondré mais le « non » qui est parvenu à mobiliser les indécis en sa faveur. Deuxièmement, le point d'inflexion de la campagne au mois de mars apparaît, avec le recul, comme un point de non retour. Le camp du « non » a semble-t-il réussi à garder la main mise de la mi-mars à la fin du mois d'avril. Cette domination peut s'expliquer en partie par le fait que les partisans du « oui » se sont trop longtemps concentrés sur un débat de type institutionnel (par exemple sur la question de la révision de la Constitution), tandis que les

partisans du « non » ont commencé à se mobiliser tôt et de manière très efficace avec des ramifications jusqu'au niveau local (en particulier du fait d'organisations de la société civile comme ATTAC).

Une étude (Ghitalla, Fouetillou, 2005) montre notamment la meilleure utilisation de l'outil Internet par les partisans du « non ». Elle fait apparaître le net déséquilibre quantitatif entre sites du oui (79) et sites du "non" (161) et le fait que les sites du "non" étaient plus reliés entre eux. Elle réalise par ailleurs un classement des sites «d'autorité » (sur la base du nombre de fois qu'un site est cité par un autre) : parmi les 10 premiers sites cités, 8 étaient pour le "non".

Intervenant «en réaction », les partisans du « oui » ont été contraints de développer des argumentaires défensifs, beaucoup moins mobilisateurs que ceux développés du côté du « non ». Le référendum interne du PS a certainement contribué à mettre les questions sociales et la Partie III du Traité au centre des débats mais le climat social général a lui aussi joué son rôle. La période de la campagne a coïncidé avec de nombreux épisodes d'actualité qui ont établi un contexte favorable à la montée du « non », soit qu'ils renforçaient le mécontentement de la population à l'égard de la politique gouvernementale (mouvements sociaux du 10 mars et du 16 mai)<sup>4</sup> soit qu'ils venaient alimenter la crainte des citoyens par rapport à certains dossiers de l'actualité européenne (le projet de directive Bolkestein<sup>5</sup> et l'ouverture des négociations avec la Turquie, par exemple)<sup>6</sup>. Même si le mois d'avril voit

---

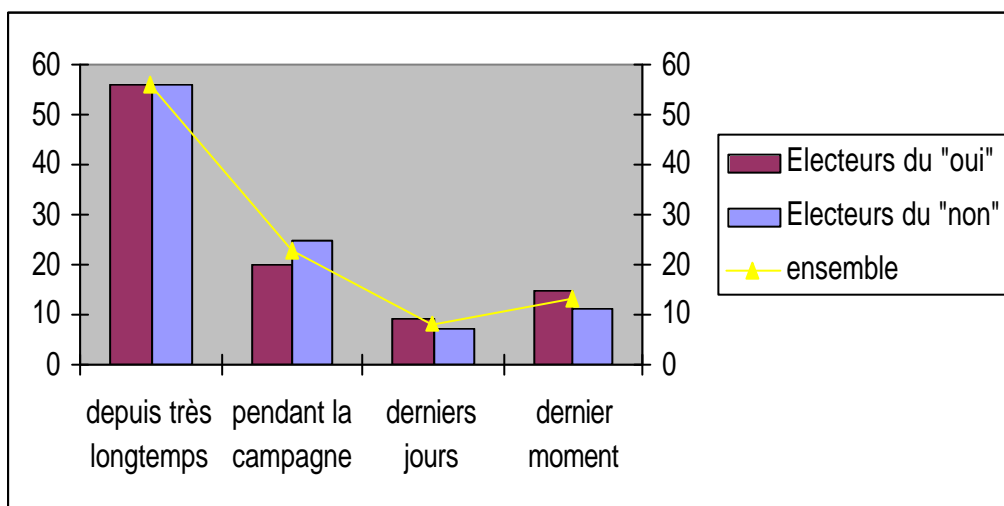
<sup>4</sup> Manifestation et grèves à l'initiative de plusieurs syndicats pour « la défense du temps de travail, du pouvoir d'achat et de l'emploi » prolongées lors des manifestations traditionnelles du 1<sup>er</sup> mai (cf. Le Monde, "Référendum, chômage, lundi de Pentecôte sur les banderoles des défilés du 1<sup>er</sup> mai", Rémi Barroux, 2.05.05) et grèves du 16 mai contre la suppression du lundi de Pentecôte en tant que jour férié.

<sup>5</sup> Il est intéressant de noter que la question des délocalisations est lancée par L.Fabius dès septembre 2004 (cf. les Echos du 13.09.04) mais ne deviendra centrale qu'après la polémique sur la directive Bolkestein; vers le 19 janvier: H. Emmanuelli lance la question de la directive Bolkestein (cf. article Didier Hassoux, "Emmanuelli refait le match", Libération, 19.01.05; cf aussi Henri Emmanuelli et Béatrice Patrie, "Non à la directive Bolkestein", Libération, 20.01.05); le 2 février, J. Chirac demande une "remise à plat" ; le 15 mars il qualifiera le texte d'inacceptable et « tente d'imposer le silence aux commissaires européens », Le Monde 17.03.05); le 15 mars, la Directive est débattue au sein du Parlement et l'ensemble de la classe politique s'oppose au principe du pays d'origine ; le 19 mars, euromanifestation à Bruxelles contre la directive Bolkestein; venue à Paris de Bolkestein le 5 avril.

<sup>6</sup> La question de l'adhésion de la Turquie est réapparue au début du mois d'octobre 2004. Le 10, depuis Pékin, J. Chirac a indiqué que les députés seraient saisis de la question avant le 17 décembre, date à laquelle le Conseil européen devait accepter l'ouverture des négociations; de début janvier au 28 février 2005, date du congrès de Versailles, la question est posée puisqu'il y a un article de révision qui prévoit un référendum pour les prochains élargissements; l'UMP souhaitait organiser un second vote sur la question turque (après celui du 9 mai 2004) le 6 mars (finalement annulé sous la pression de l'Élysée le 21.01.05); le 20.03.05, le Monde titre "La question de l'adhésion de la Turquie continue à peser sur la campagne du référendum"

clairement se dessiner une contre-offensive dynamique du camp du oui, qu'illustrent notamment les interventions de personnalités comme J. Delors<sup>7</sup>, S. Veil<sup>8</sup> ou L. Jospin<sup>9</sup>, l'effet sera de courte durée et ne parviendra pas à renverser un mouvement qui semble avoir eu le temps de prendre racines.

Le croisement entre l'évolution des intentions de vote au cours de ces quatre phases et les données concernant le moment du choix du vote tend à conforter cette analyse. Il apparaît en effet qu'une large majorité des sondés indiquent avoir fait leur choix très ou assez tôt : 67% ont « toujours su » ou se sont décidés « il y a plus d'un mois » pour CSA ; 62% « il y a plusieurs mois » ou « 2 ou 3 mois » pour Louis Harris ; 58% « au moment de l'annonce » ou « assez tôt, au début de la campagne » selon l'Eurobaromètre ; 57% « depuis plusieurs mois » selon IPSOS. Parmi ces personnes qui ont fait un choix précoce, ceux qui ont opté pour le "non" sont plus nombreux (entre 3 et 15 points de plus que les partisans du « oui » selon les sondages). En revanche, selon la majorité des sondages ceux qui déclarent s'être prononcés dans les dernières semaines ou au dernier moment sont plus nombreux à avoir voté « oui ».

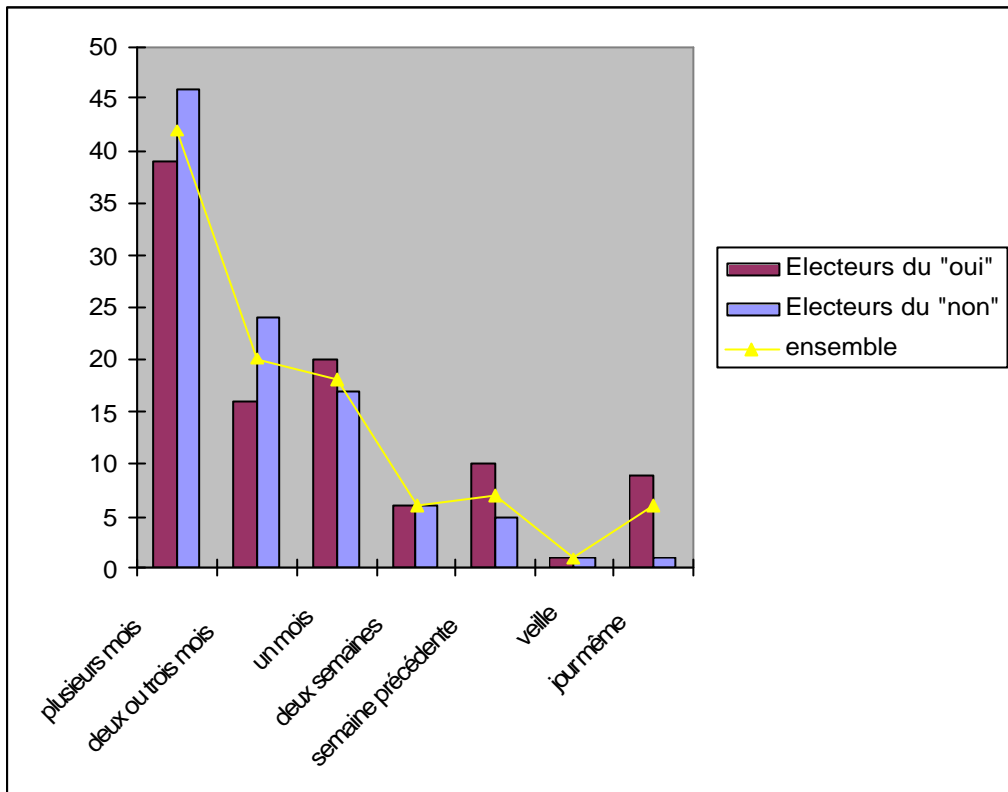


TNS SOFRES

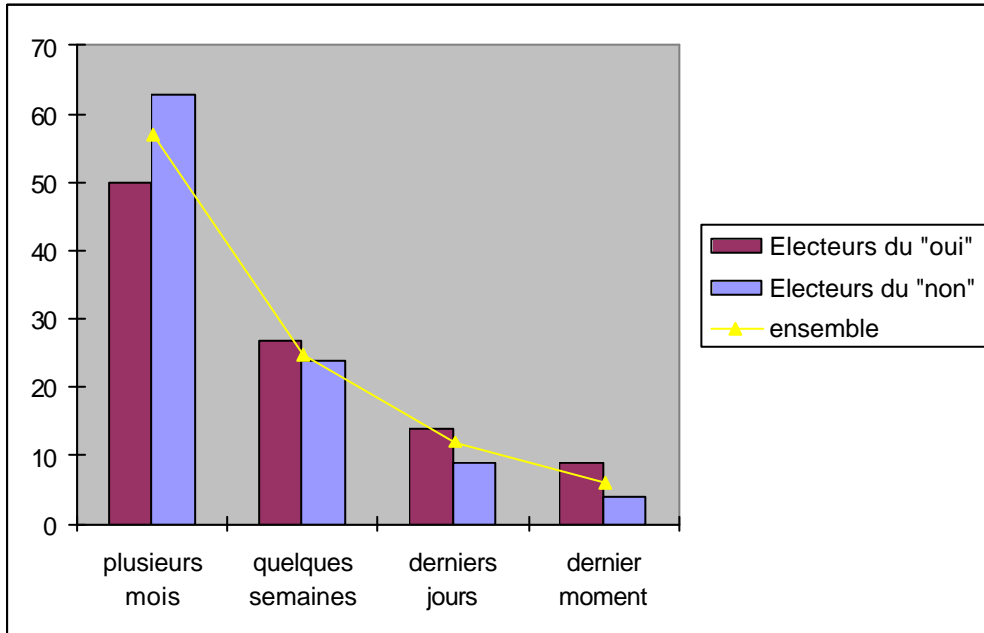
<sup>7</sup> Son interview dans le *Nouvel Observateur* du 28 avril est particulièrement remarquable.

<sup>8</sup> On parle beaucoup de sa décision de se mettre en congé du Conseil constitutionnel (cf. *Le Monde*, Béatrice Gurrey et Jean-Baptiste de Montvalon, "Simone Veil, en congé du Conseil constitutionnel, va se lancer dans le sauvetage du "oui" 24 avril 2005).

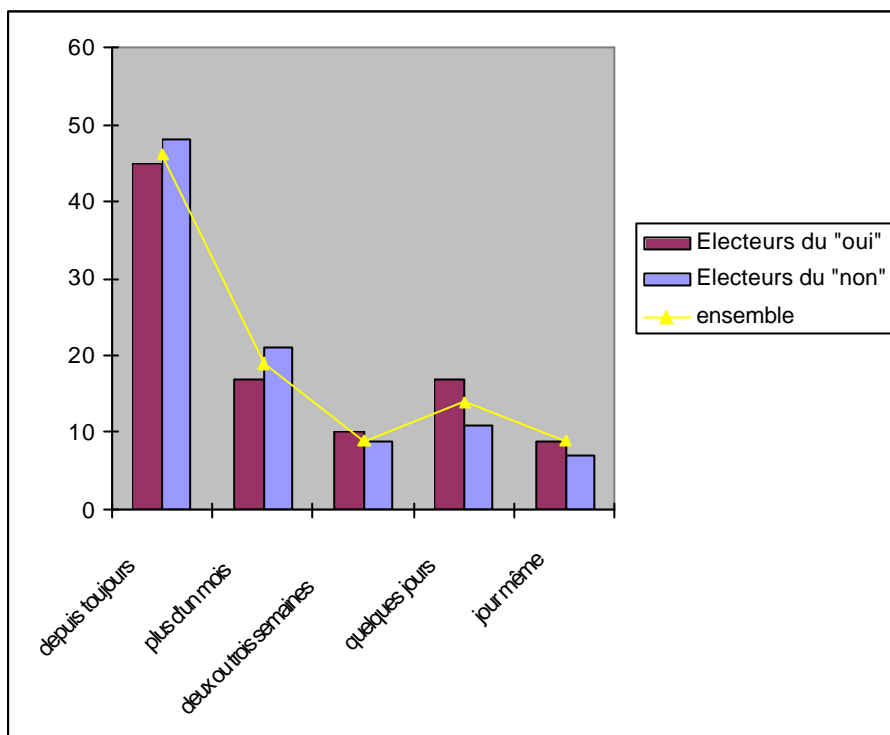
<sup>9</sup> Son intervention télévisée du jeudi 28 avril 2005 aura un impact (cf. article du *Monde* "Lionel Jospin revient en patron du PS grâce à la campagne européenne", Isabelle Mandraud 26.04.05)



Louis Harris



IPSOS



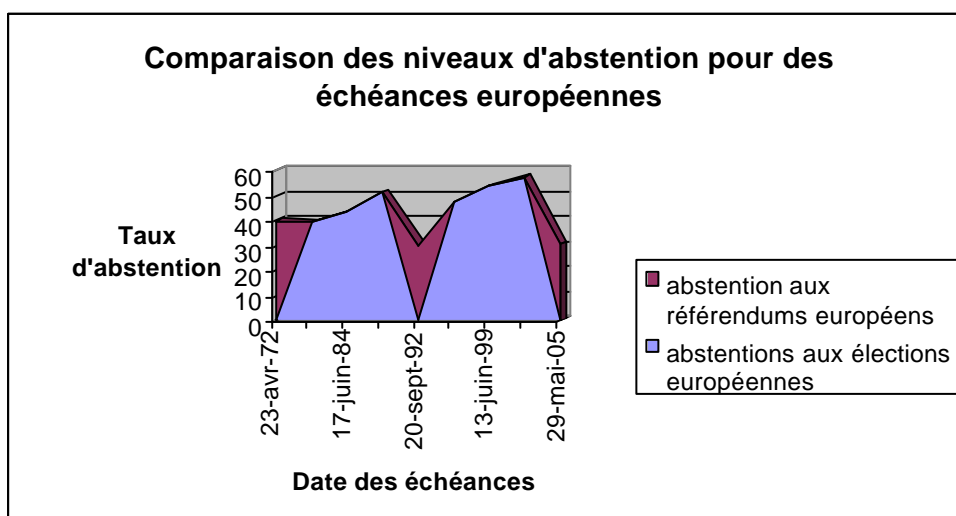
CSA

Ces données tirées de la comparaison de 4 sondages sortis des urnes semblent contredire ce qu'indique l'Eurobaromètre flash sur le référendum français, à savoir que la plus grande différenciation entre le « oui » et le « non » se serait opérée dans les dernières semaines de la campagne. Elles sont aussi à mettre en regard critique avec la plupart des sondages pré-référendum qui soulignaient un accroissement de la marge pour le « non » dans les dernières semaines. Nous aurions tendance à conclure ici que, s'il est possible qu'un léger effet d'entraînement pour le « non » se soit produit en bout de course, l'hypothèse d'un « sursaut du oui » en fin de parcours nous paraît autant sinon plus plausible. Nous retenons en effet comme un des facteurs majeurs de la victoire du « non » le fait que le poids et l'organisation du camp du « non » visibles très tôt dans le processus ont fait pencher la balance de manière quasiment irrémédiable et que les efforts plus tardifs du « oui » ont été nécessaires et utiles, mais insuffisants.

## II - LES RESULTATS

Les premières réactions le soir du 29 mai, toutes tendances confondues, ont salué le haut niveau de participation au scrutin. 69,3% selon l'Eurobaromètre est certes un score enviable, en particulier si l'on compare ce taux à celui de la participation au référendum espagnol (taux de 42,32%). Ce chiffre est cependant relativement normal pour l'instrument qu'est le référendum. Anne Muxel (2005) souligne, en effet, que 30 référendums ont eu lieu en 30 ans en Europe avec un taux de 66,6% de participation globale (les plus fortes étant enregistrées lors des référendums d'adhésion au Danemark en 1972 et à Malte en 1990 avec 90% de participation et le plus faible en Irlande en 2001 avec 34% pour le 1<sup>er</sup> référendum sur le Traité de Nice). Pour ce qui concerne la France, A. Muxel rappelle que dix référendums ont eu lieu sous la Ve République, majoritairement sous de Gaulle. Sur les cinq référendums qui ont eu lieu après, trois ont porté sur des enjeux européens (outre le Traité constitutionnel, l'entrée du Royaume Uni dans la CEE et le Traité de Maastricht) et ont engendré une forte participation (elle a été plus faible sur les enjeux nationaux qu'on été la Nouvelle Calédonie et le quinquennat).

Bien qu'il soit toujours intéressant de se pencher sur les causes de l'abstention, nous nous consacrerons ici davantage à l'analyse des votes exprimés. A. Muxel note d'ailleurs elle-même que les abstentionnistes sont pratiquement les mêmes qu'en 1992 et qu'il n'y a pas de lien entre la progression de l'abstention ou sa réduction et la progression du non. Il est sans doute intéressant de souligner, cependant, que la complexité du texte est apparue comme une des causes majeures de l'abstention tandis qu'elle était moins souvent retenue par les personnes sondées comme motivation du vote négatif, contrairement au cas hollandais. On ne peut par ailleurs passer sous silence le contraste flagrant entre la diminution progressive de la participation aux élections européennes (-17,69% de 1979 à 2004, soit de 60,7% à 43,1%) et le niveau maintenu élevé voire en hausse de participation aux référendums sur des questions européennes (60,3% en 1972, 69,7% en 1992, 69,3% en 2005).





Si l'hypothèse du "non" devenait de plus en plus probable au fur et à mesure que se rapprochait la date du 29 mai, son ampleur a cependant surpris beaucoup d'observateurs : 54,7%. C'est donc non seulement la première fois, comme le souligne Chiriqui et Christian(2005), qu'un « non » à un référendum sur l'Europe s'est exprimé sous la Ve République (68% avaient voté « oui » au référendum sur l'entrée du Royaume Uni et 51,04% au Traité de Maastricht en 1992) mais c'est aussi un « non » franc et sans équivoque qui est sorti des urnes (c'est en l'occurrence le « non » le plus élevé de l'histoire de la Ve République puisque le précédent record était de 52,41% lors du référendum de 1969 sur la réforme du Sénat). Le tableau suivant compare les résultats du 29 mai avec ceux de 1992 :

	<b>1992</b>	<b>2005</b>
<b>Résultats</b>	<b>51,04% pour le oui</b>	<b>54,68% pour le non</b>
<b>Participation</b>	<b>69,69%</b>	<b>69,37%</b>
<b>Nombre de "non"</b>	<b>12 632 816</b>	<b>15 422 145</b>
<b>Départements ayant votés non (sur un total de 90)</b>	<b>53</b>	<b>84</b>
<b>Régions ayant voté "non" (sur un total de 22)</b>	<b>13</b>	<b>18</b>

## **ECARTER LES INTERPRETATIONS CATASTROPHISTES...**

L'ampleur de ce « non » ne doit pas, cependant, nous conduire à une surdramatisation de l'évènement. D'une part, le référendum est un outil de démocratie directe délicat, friand de dérives populistes et souvent mal préparé. D'autre part, une partie des défenseurs du "non" ont revendiqué – certes, au travers d'un discours non dépourvu de paradoxes - leur attachement à l'unification européenne comme la cause de leur rejet du texte. Par ailleurs, les données restent rassurantes sur le soutien des citoyens à la construction européenne en général. Ce « non » français ne peut donc en aucun cas être interprété comme un « stop à l'intégration européenne ».

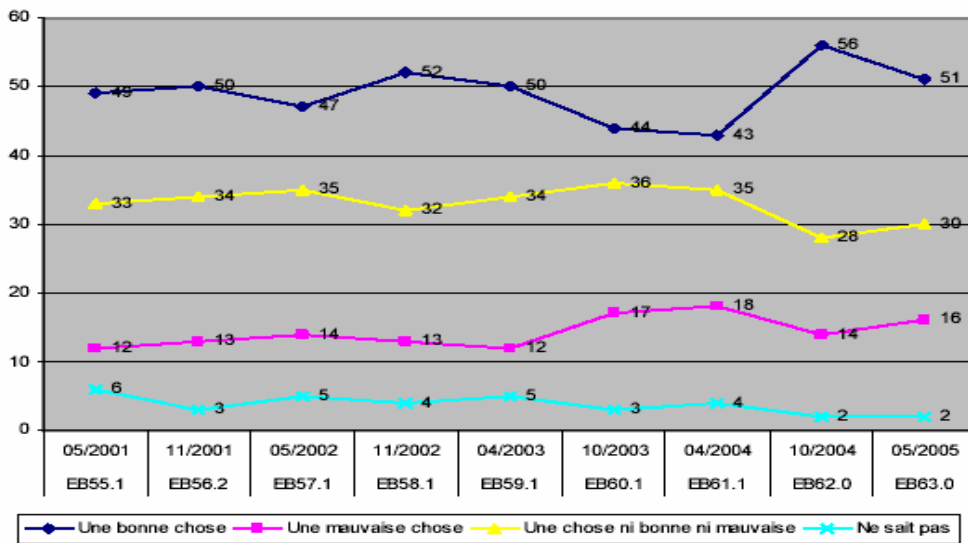
Avant d'aborder les causes du « non », il est sans doute utile dès lors de rappeler quelques données sur le soutien de la population française au projet européen. Entre le 6 et le 20 avril, CSA a interrogé un échantillon de jeunes entre 18 et 24 ans, tranche d'âge qui, comme nous le verrons plus tard, a opté pour le « non ». A la question « diriez-vous que l'Europe est une chance pour vous ? », 79% ont répondu « oui ». Selon le flash Eurobaromètre post-référendum, 88% des français estiment que l'appartenance de leur pays à l'UE est une bonne chose et parmi ceux-là 99% de ceux qui ont voté « oui » et 83% des « nonistes ». Le sondage CSA de sortie des urnes indique par ailleurs que 78% se disent enthousiastes et confiants à

l'égard de la construction européenne (dont 80% enthousiastes et 78% confiants) tandis que celui d'IPSOS notait que 72% étaient (tout à fait ou plutôt) favorables à la poursuite de la construction européenne.

On sait également que l'idée d'une Constitution européenne n'est pas rejetée par les Français : selon l'Eurobaromètre, 75% des personnes interrogées ont déclaré qu'elle était indispensable à la poursuite de la construction européenne, dont 90% de l'électorat du « oui » et 66% de celui du « non ». C'est ce projet spécifiquement qui semblait déranger une majorité de Français. Selon IPSOS, 41% pensaient au lendemain de leur vote que ce projet de constitution était bon contre 48% qui le trouvaient mauvais (notons que les ratios pour le Traité de Maastricht étaient respectivement de 46% et de 49%). Le soutien à l'idée d'une Constitution par une grande partie des Français est également confirmé par le fait que 65% des personnes interrogées par CSA après le 29 mai souhaitaient que la France demande la rédaction d'une nouvelle Constitution, dont 67% parmi les électeurs du « oui » et 64% parmi ceux du « non ».

Enfin, les données Eurobaromètre sur plusieurs années indiquent une certaine stabilité de l'opinion des Français quant à l'appartenance de la France à l'UE :

**D'une façon générale, pensez-vous que l'appartenance de la France à l'UE est une bonne chose, une mauvaise chose, une chose ni bonne ni mauvaise (trend) ?**



Eurobaromètre du printemps 2005

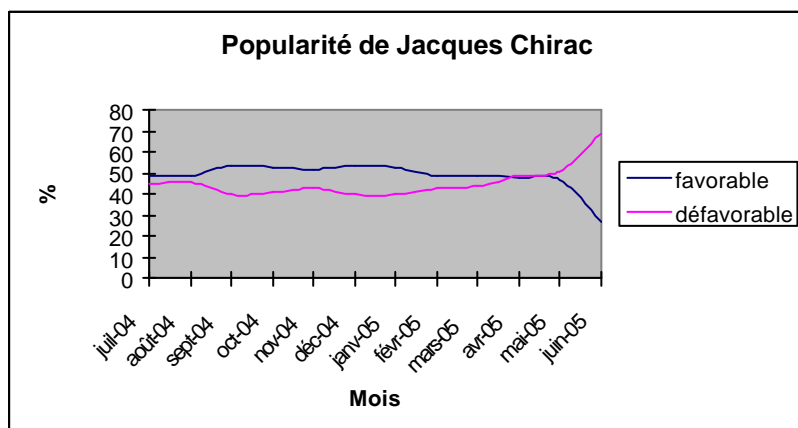
## ... TOUT EN PRENANT LA MESURE DU VOTE

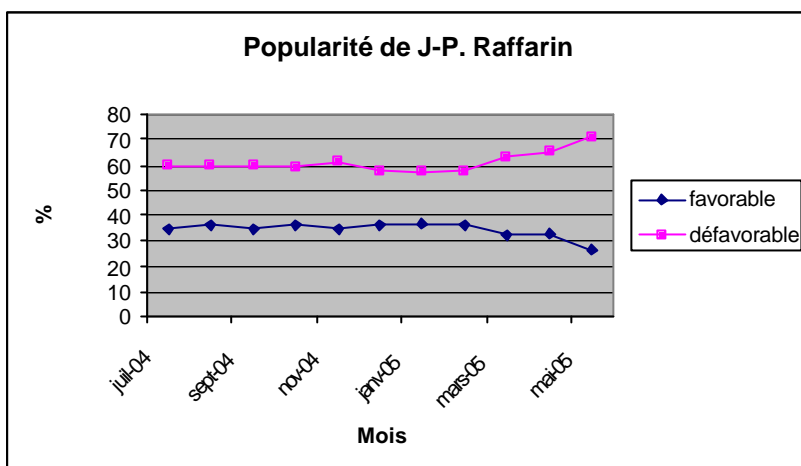
Parmi les éléments d'analyse du vote négatif français au référendum du 29 mai, nous partirons de ce qui apparaît pour nous comme les facteurs les plus idiosyncrasiques et difficilement dissociables d'un contexte spécifiquement français, en allant jusqu'aux plus profonds et structurants, à résonance européenne. Nous irons également de considérations de court terme à des préoccupations dont les racines et les conséquences s'inscrivent dans le long terme.

### UN CONTEXTE POLITIQUE ET ECONOMIQUE DE COURT TERME DEFAVORABLE

Ce n'est un scoop pour personne, les pronostics pour un référendum dépendent bien évidemment de l'initiateur de celui-ci et de la conjoncture au sein de laquelle il intervient. Pour ce qui concerne la conjoncture, on a déjà parlé du contexte social qui a agité la campagne. Les indicateurs économiques n'étaient pas non plus au rendez-vous. Et comme le souligne B. Cautrès (Laurent, Sauger, 2005), la confiance envers l'intégration européenne entretient une relation très étroite avec le climat économique. On observe notamment une relation dans le temps entre les attitudes pro-européennes et la courbe du chômage. Or comme l'indique P. Perrineau (2005), le chômage dépasse la barre des 10% de la population active en mars, pour la première fois depuis 5 ans. P. Perrineau note aussi que ce contexte économique et social s'inscrit dans un climat de pessimisme particulièrement visible depuis 4 ans (une enquête TNS Sofres au mois de mai indique que 76% des personnes interrogées pensent que les choses ont tendance à aller plus mal).

A cela s'ajoute le fait que la confiance en la capacité du gouvernement à lutter contre le chômage est au plus bas (90% des personnes interrogées lors de la même enquête par TNS Sofres considèrent que l'action du gouvernement n'est pas efficace). La popularité du gouvernement, l'initiateur du référendum, va jouer, de manière générale, un rôle important. Le gouvernement Raffarin a battu des records d'impopularité durant la campagne. En témoignent les deux graphes ci-dessous sur la popularité de J-P Raffarin et de J. Chirac.





Les sondages de sortie des urnes indiquent aussi que l'opposition au gouvernement et à J. Chirac est choisie comme une des motivations du « non » tandis qu'une très grande majorité souhaite à l'issue du référendum que J-P Raffarin soit remplacé dans son poste de Premier Ministre.<sup>10</sup>

Ce phénomène d'opposition au gouvernement est bien sûr aussi présent au niveau politique. Il est parlant à cet égard que les résultats du 29 mai soient quasiment le miroir inversé de ceux de 1992 quant au positionnement des forces gouvernementales et de l'opposition. Comme le soulignent Chiriqui et Christian (2005), 75% des sympathisants UMP et 80% des UDF ont voté « oui » en 2005 alors que du côté des socialistes 59% ont choisi le « non » et 60% chez les Verts. En 1992, alors que 61% des sympathisants UDF, 78% des socialistes et 60% des écologistes avaient voté « oui », le RPR, alors dans l'opposition, s'était déchiré et avait voté « non » à 59%.

L'importance de l'élection présidentielle en France contribue aussi à créer un climat politique particulier. Outre le fait que certains sympathisants de gauche avaient en tête le souvenir de l'élection de 2002 et ne souhaitaient pas « voter pour Chirac une seconde fois »,<sup>11</sup> la future élection de 2007 a donné, elle, la toile de fonds indispensable à la compréhension de certains positionnements stratégiques d'acteurs politiques.

C'est au PS que les hostilités ont démarré puisque beaucoup considèrent le positionnement de L. Fabius comme la première rampe de lancement de sa fusée présidentielle, son "non" étant censé forger à la fois sa dimension d'homme d'Etat et d'homme du peuple. Face à cette prise de position la plupart des candidats possibles du PS (J. Lang, M. Aubry, D. Strauss-Kahn...) ont

<sup>10</sup> Selon Louis Harris, 25% ont choisi l'option « exprimer votre mécontentement face au gouvernement actuel » et 14% « face à Jacques Chirac » ; pour IPSOS 24% ont dit « c'est l'occasion de s'opposer au gouvernement et à Jacques Chirac » dont 22 PCF, 26 PS, 15 Verts, 23 UDF, 11 UMP, 38 FN/MN, 19 aucun. Le sondage IPSOS indique par ailleurs que 23% des personnes interrogées après le référendum souhaitent que J-P Raffarin reste à son poste contre 61% qui voulaient qu'il soit remplacé et 16% qui ne savaient pas.

<sup>11</sup> Pour rappel, J. Chirac s'était retrouvé au 2<sup>e</sup> tour de l'élection présidentielle de 2002 face à J-M Le Pen, le candidat de l'extrême droite.

préféré adopter un profil attentiste et soutenir la direction du parti et le "oui". A la gauche du PS, les principaux leaders (O. Besancenot, M-G. Buffet et J. Bové) ont utilisé cette campagne comme un banc d'essai de ce que devrait être leur campagne en 2007, seule Arlette Laguiller s'abstenant. Enfin, à la droite du PS, les stratégies personnelles avançaient de façon plus feutrée puisque, si Nicolas Sarkozy et François Bayrou avaient déjà plus ou moins explicitement affirmé leur intention de mener campagne en 2007, les autres prétendants étaient tenus par un devoir de loyauté à l'égard du Chef de l'Etat. Ce vacuum a profité aux leaders de la droite extrême (Ph. de Villiers et J-M. Le Pen), même si les sondages de sortie des urnes montrent un relatif respect des consignes de vote par les sympathisants UMP et UDF.

### **L'ENRACINEMENT D'UN MALAISE SOCIO-ECONOMIQUE ET POLITIQUE**

Le sort du référendum du 29 mai ne s'est pas joué, bien sûr, uniquement sur ces questions de popularité, de données économiques et de positionnement stratégique de court terme. Le regard historique et la comparaison des résultats du 29 mai avec ceux du référendum de 1992 sur le Traité de Maastricht voire ceux des élections présidentielles de 2002 font apparaître des données plus structurantes et, de ce fait, plus inquiétantes pour l'évolution du climat politique en France mais aussi pour l'avenir de la construction européenne.

Bien que correspondant à une réalité très nationale, ces données ont d'autant plus de valeur explicative que si, selon CSA, seulement 36% des votants déclarent avoir pensé aux problèmes nationaux contre 59% à la construction européenne, les partisans du « non » sont beaucoup plus nombreux à avoir choisis la 1<sup>ère</sup> option (81% de « oui » ont pensé à la construction de l'Europe et 15% aux problèmes nationaux tandis que les chiffres pour les « nonistes » sont respectivement de 42 et 52 %). De la même manière, ce sondage CSA fait apparaître que la situation sociale en France est ce qui a le plus compté pour les votants (41% ont choisi cet enjeu, le second étant le rôle de la France en Europe qui arrive à 26% seulement). Si 22% des partisans du « oui » ont choisi cette option, 55% l'ont choisi du côté du « non »<sup>12</sup>.

---

<sup>12</sup> Selon IPSOS, 52% des électeurs du non ont fait ce choix parce qu'ils sont « mécontents de la situation économique et sociale actuelle en France » (dont 57 PCF, 54 PS, 59 Verts, 63 UDF, 40 UMP, 54 FN/MN, 40 aucun). Selon SOFRES, 40% voulaient « exprimer leur ras le bol vis-à-vis de la situation actuelle » et selon Louis Harris, « un ras le bol général ». Enfin 46%, selon SOFRES, pensaient que ce Traité allait aggraver le chômage en France.

En votant aujourd'hui, vous avez pensé plutôt ... ?

	Total des votants (en %)	Votes "oui"	Votes "non"	Votes blanc ou nul
...à la construction européenne	59	81	42	42
...aux problèmes nationaux	36	15	52	41
NSP	5	4	6	17

CSA, sondage de sortie des urnes.

Au moment de voter, quels sont les enjeux qui ont le plus compté pour vous ?

	Total des votants (en %)	Votes "oui"	Votes "non"	Votes blanc ou nul
La situation sociale en France	41	22	55	48
Le rôle de la France en Europe	26	39	17	17
La place de l'Europe dans le monde	24	51	4	7
Le contenu du texte de la constitution européenne	21	18	23	21
L'entrée possible de la Turquie	14	7	20	16
Les orientations, libérales ou sociales, de la politique européenne	13	10	17	11
La mondialisation	11	10	11	12
Votre position à l'égard de J. Chirac et du gouvernement	8	6	10	7
L'élargissement de l'Europe à 25 pays	8	6	9	12
Les prises de position des partis et personnalités en faveur du "oui" ou du "non"	5	4	6	6
NSP	5	4	5	13

CSA, sondage de sortie des urnes.

Les analyses démographique, socio-économique, territoriale et politique du « non » révèlent en effet un certain nombre de « fractures » qui, bien que semblables à celles identifiées en 1992, semblent s'être accentuées voire élargies pendant les 13 années qui ont séparé le 1<sup>er</sup> référendum du second.

Une **fracture générationnelle**, tout d'abord : le choix du « non » ainsi qu'une diminution du soutien par rapport au Traité de Maastricht se sont manifestés dans toutes les catégories d'âge, à l'exception des personnes âgées (plus de 65 ans). Les chiffres varient quelque peu d'un sondage à l'autre mais tous semblent indiquer que la population la plus fortement

opposée au Traité (entre 61 et 65%) se trouve dans la tranche 35-54 ans. Si on se fie aux chiffres d'IPSOS, cela était en partie annoncé par le fait que les 25-34 ans en 1992 auraient déjà été les seuls à avoir voté majoritairement non au Traité de Maastricht (47,8 pour le oui et 52,2 pour le « non »).

Cette plus grande similarité entre les résultats de 1992 et 2005 pour la tranche 25-34 ans explique sans doute pourquoi on a plus insisté sur le « non » des 18-24 ans au lendemain des résultats. En effet, cette catégorie d'âge avait voté, selon IPSOS, en faveur du Traité de Maastricht (50,7% de « oui »). On peut aussi comprendre que le « non » de la génération qui représente l'espoir de l'Europe de demain soit particulièrement alarmant. A y regarder de plus près, cependant, la spécificité du vote des 18-24 ans n'est pas flagrante par rapport aux autres générations. Ce qui est surtout marquant c'est le renforcement du camp du « oui » à partir de 55 ans et son affirmation chez les 65 ans et plus, même au-delà des résultats pour le Traité de Maastricht (selon IPSOS, 56% des 60-69 ans et 58% des 70 ans et plus ont voté pour le Traité constitutionnel tandis que 54,6% des 65 ans et plus avaient voté pour le Traité de Maastricht).

Deux types d'explication semblent pouvoir éclairer cette fracture générationnelle. L'une renvoie bien sûr aux origines de la construction européenne, ce grand projet de paix, entre les Etats et les peuples, dont la grandeur et l'intensité sont sans doute de moins en moins bien perçues par les générations qui ont peu ou pas connu la guerre. L'autre doit être reliée aux facteurs socio-économiques dont nous verrons une décomposition plus affinée ci-dessous. Si le chômage est une préoccupation majeure des partisans du non, il n'est pas étonnant que ceux-ci soient plus nombreux dans les catégories d'âge qui composent la population active. Dans cette perspective, le « revirement » des 18-24 ans, avec les réserves évoquées ci-dessus, peut s'expliquer par le taux de chômage plus élevé et progressant plus vite dans cette catégorie d'âge<sup>13</sup>.

**Tableau du vote par tranche d'âge :**

	CSA			IPSOS		SOFRES		Eurobaromètre	
	oui	non	Blanc ou nul	oui	non	oui	non	oui	Non
18-20	38	62	3	44	56	41	59	41	59
21-24	38	62	3						
25-29	38	62	3	45	55	41	59	43	57
30-34	41	59	2						

<sup>13</sup> Le journal La Croix (2005) souligne que le taux de chômage des moins de 25 ans qui est de 23,1% au mois de mars est en progression de 4.5% sur un an alors que, pour l'ensemble de la population, il est à 10.2% et en progression de 2% sur 12 mois).

35-39	39	61	2	39	61	14 /	/		
40-44	38	62	2			/	/	37	63
45-54	39	61	2	15 /	/	/	/		
55-64	49	51	1	/	/	/	/	54	46
65-74	57	43	2	/	/	/	/		
75 et +	55	45	2	/	/	/	/		

Une **fracture socio-économique**, ensuite : si le soutien au « oui » a diminué dans toutes les catégories socioprofessionnelles depuis 1992, des différences de vote notables ont été identifiées, comme pour le Traité de Maastricht, suivant le niveau de diplôme et la profession ou le statut de l'interviewé. Les catégories professionnelles plus modestes ont voté « non » comme en 1992 mais de manière beaucoup plus marquée encore (selon IPSOS, les ouvriers ont voté à 79% pour le « non » soit + 18 points ; les employés à 67% soit + 14 points). Toujours selon IPSOS, les chômeurs auraient voté à 71% pour le « non », soit plus 12 points par rapport à 1992.

La plupart des enquêtes et des analyses qui ont suivi le 29 mai montrent que le basculement s'opère au niveau des classes moyennes qui, contrairement à 1992, viennent rejoindre dans le camp du « non » les catégories évoquées ci-dessus. Artisans, commerçants, chefs d'entreprise et professions intermédiaires ont voté contre le Traité constitutionnel alors qu'ils avaient soutenu le Traité de Maastricht. IPSOS indique que 51% des artisans, commerçants et chefs d'entreprise auraient voté « non » contre le même pourcentage pour le « oui » en 1992 tandis que les professions intermédiaires seraient passées, de manière plus significative, d'un soutien de 62% au oui en 92 à une majorité de 53% pour le « non » en 2005.

Comme en 1992 par contre, les cadres supérieurs et les professions intellectuelles ont soutenu le Traité à environ 65% tandis que le « oui » augmente en même temps que le niveau de diplôme des personnes interrogées (selon IPSOS, les électeurs ayant fait au moins 3 ans d'études après le bac ont voté « oui » à 64% alors que ceux qui ont un niveau BEP/CAP ont

---

<sup>14</sup> SOFRES distribue selon des classes d'âges différentes

	oui	Non
35-49	35	65
50-64	45	55
65 et +	63	37

<sup>15</sup> IPSOS distribue selon des classes d'âges différentes:

	oui	non
45-59	38	62
60-69	56	44
70 et +	58	42



voté « non » à 65%). Par contre, une autre évolution significative entre 1992 et 2005 est le revirement des salariés du secteur public qui ont voté contre le Traité constitutionnel à 64% (IPSOS, CSA et SOFRES) alors qu'ils avaient voté pour Maastricht à 51% (IPSOS).

Si le vote négatif renforcé des classes «populaires» a été expliqué par le fait qu'elles se sentaient particulièrement vulnérables à la crise économique et sociale et aux phénomènes de délocalisation, celui des classes moyennes est souvent attribué aux problèmes des salaires et du pouvoir d'achat. Le sondage IPSOS montre d'ailleurs la fracture importante entre le soutien au « oui » (63%) des foyers dont le revenu mensuel est à + de 3000 euros tandis qu'il varie de 35 à 42% au sein des foyers dont le revenu est inférieur à 3000 euros. La méfiance globale des salariés révèle quant à elle leur préoccupation face à une Europe accusée de ne pas les protéger suffisamment des effets de la mondialisation et face à ce qu'ils perçoivent comme le démantèlement des services publics.

**Tableau de vote par catégorie socio-professionnelle**

	CSA			IPSOS		SOFRES		Eurobaromètre	
	oui	non	blanc ou nul	oui	non	oui	non	oui	Non
<b>Agriculteurs</b>	/	/	/	30	70	/	/	/	/
<b>Patrons de l'industrie et du Commerce</b>	47	53	2	/	/	/	/	/	/
<b>Professions libérales, intellectuelles</b>	60	40	1	65	35	62	38	/	/
<b>Cadres</b>	67	33							
<b>Professions intermédiaires</b>	43	57	2	47	53	46	54	/	/
<b>Employés</b>	34	66	3	33	67	40	60	55	45
<b>Ouvriers</b>	29	71	2	21	79	19	81	24	76
<b>Chômeurs</b>				29	71	21	79		
<b>Retraités</b>	52	48	2	56	44	60	40		
<b>Autre inactif</b>	43	57	2	/	/	42	53		

		CSA			IPSOS		SOFRES		Eurobaromètre	
		oui	non	Blanc ou nul	oui	non	oui	non	oui	Non
<b>Salariés</b>	<b>Privé</b>	42	58	2	44	56	39	61	/	/
	<b>Public</b>	34	64	2	36	64	36	64	/	/

Tableau des votes par niveau d'éducation

	CSA			IPSOS		SOFRES	
	oui	non	Blanc ou nul	oui	non	oui	non
Sans diplôme	38	62	2	28	72	40	60
BEP/CAP/Certificat d'études primaires	37	63	2	35	65	32	68
Baccalauréat	46	54	2	47	53	41	59
Bac + 2	52	48	2	54	46	57	43
Au moins Bac+3	67	33	1	64	36		

Vote selon le revenu mensuel net des foyers (données IPSOS)

	Oui	Non
Moins de 1000 euros	40	60
De 1000 à 2000 euros	35	65
De 2000 à 3000 euros	42	58
Plus de 3000 euros	63	37

Toutes les analyses révèlent également une **fracture territoriale** qui a été résumée en une opposition, certes un peu caricaturale, entre le vote rural largement pour le « non » et le vote urbain favorable au « oui ». Plus précisément, le sondage IPSOS de sortie des urnes montrent une montée du non au fur et à mesure que l'on se rapproche des catégories d'agglomération les moins peuplées.

Tableau de vote par agglomération (données IPSOS)

	IPSOS		Eurobaromètre	
	oui	non	oui	Non
Rural	43	57	39	61
Moins de 20 000 habitants	40	60	41	59
De 20 000 à 100 000 habitants	43	57		
Plus de 100 000 habitants	45	55	53	47
Agglomération parisienne	55	45		

Le « non » rural avait déjà été identifié en 1992 mais celui-ci semble s'être renforcé en 13 ans (selon IPSOS, 57% en 2005, 49,7% en 92). Le « non » des agriculteurs s'est lui aussi accentué avec 70% de non au Traité constitutionnel contre 62,2% au Traité de Maastricht. Le

« oui » des villes s'accompagnait en 1992 de celui des régions, selon les termes de Levy (2005), « en quête d'autonomie vis-à-vis de l'état centralisateur » ou à tradition catholique. En 2005, le soutien de ces régions a considérablement diminué, comme en témoigne le recul du « oui » de 9 points en Bretagne et de 12 points en Alsace par rapport à 1992. Levy identifie cependant quelques aires non métropolitaines où le « oui » a progressé (Cotentin, Maine, Vendée, Cantal) que l'auteur décrit comme des régions où l'on trouve « des conservateurs de tradition cléricale mais sans revendication régionaliste qui ont pu se retrouver dans un vote appelé par un gouvernement de droite ».

Le « oui » urbain est, quant à lui, sorti renforcé du vote de 2005. Tandis qu'une large part des grandes villes a voté « oui », on relève également une diminution de ce soutien au fur et à mesure que l'on s'éloigne du centre des villes vers la périphérie, notamment dans le Languedoc-Rousillon, en Auvergne, en Aquitaine, en Bourgogne et en Lorraine. Levy (2005) fait d'ailleurs remarquer que, même dans les villes qui ont penché pour le « non », comme Lille et Montpellier, les communes du centre ont davantage voté « oui » que celles des périphéries. Tandis que Marseille, et dans une moindre mesure Toulon et Nice, restent les exceptions qui confirment la règle, Paris s'est distinguée par son « oui » massif (66,5%) renforcé par un taux de participation à 75%.

Ces données territoriales sont bien sûr à recouper avec les facteurs socio-économiques. H. Le Bras et J. Levy (2005) notent à cet égard que 14 des 16 départements avec le plus fort pourcentage de « non » se trouvent à la frontière nord-est et en bordure de la Méditerranée, les deux zones de la France les plus fragilisées par les problèmes de chômage, de pauvreté et de fréquence des familles monoparentales. Ils identifient une autre large bande de territoire où l'on trouve aussi un grand nombre de partisans du « non ». Dans cette bande qui va de la Garonne inférieure à la Champagne-Ardenne, ces problèmes sociaux sont moins aigus et le soutien au non semble refléter le basculement des classes moyennes. Mais les différences territoriales s'expliquent sans doute par d'autres facteurs, plus identitaires, que nous nous proposons d'aborder dans la 3<sup>e</sup> section de ce Chapitre.

Enfin, une **fracture politique** se dessine clairement dans l'analyse des résultats. Alors que les adhérents du Parti socialiste avaient voté à 58% en faveur du Traité constitutionnel lors du référendum interne au parti du 1<sup>er</sup> décembre, 56% des sympathisants PS, selon IPSOS, ont choisi le « non » le 29 mai (contre 78% qui ont dit « oui » au Traité de Maastricht). Le basculement du vote chez les Verts est aussi remarquable puisque 60% ont choisi le « non » alors qu'ils étaient 57% à avoir voté « oui » en 1992. Le record à gauche revient cependant aux électeurs du Parti communiste qui ont penché pour le « non » à environ 95 % (jusqu'à 98% selon IPSOS). Il n'est égalé à droite que par le choix des électeurs de l'extrême-droite (FN) qui ont choisi le « non » à 93%. La gauche parlementaire a donc opté pour le « non » à 63% et la droite parlementaire a voté « oui » à 73%.

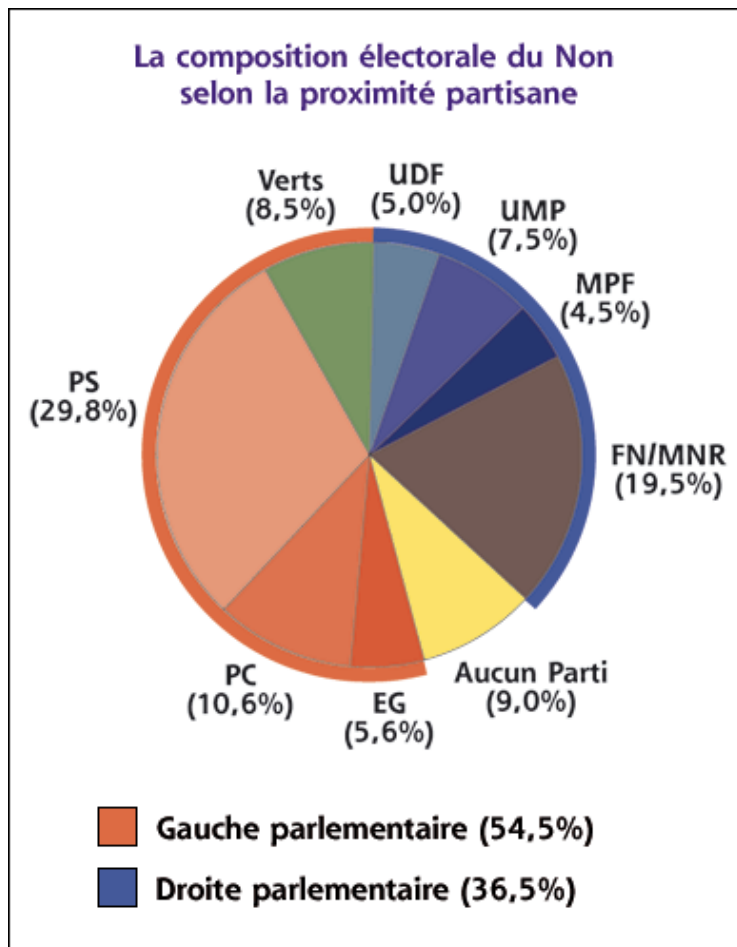
Tableau des votes par proximité politique

	CSA			IPSOS		SOFRES		Eurobaromètre	
	oui	non	Blanc ou nul	oui	non	oui	non	oui	Non
Extrême gauche	14	86	1	6	94	/	/	/	/
Gauche	39	61	2	37	63	35	55	/	/
Dont PC	8	92	1	2	98	5	95	6	94
Dont PS	48	52	2	44	56	41	59	39	61
Dont Verts	39	61	3	43	60	36	64	39	61
Droite	79	21	1	73	27	65	35	65	35
Dont UDF	82	18	1	76	24	76	24	75	25
Dont UMP	94	16	1	80	20	76	24	75	25
Dont RPF/MPF	36	64	4	25	75	/	/	/	/
Front national / MNR	17	83	1	7	93	4	96	5	95
Sans préférence	34	66	4	31	69	39	61		

Tableau des votes par proximité syndicale (source IPSOS)

	Oui %	Non %
CGT	22	78
FO	25	75
CFDT	57	43
CGC-CFE	85	15
CFTC	65	35
UNSA	49	51
SUD	21	79
Aucun syndicat	46	54

La composition du non proposée par IPSOS est également assez parlante:



IPSOS, sondage de sortie des urnes

Cependant, parler d'un « non de gauche », comme l'ont fait certains commentateurs, est sans doute un raccourci un peu rapide. Il ne faut pas sous-estimer l'effet presque mécanique du phénomène « gouvernement-opposition » (comme l'ont démontré les résultats « miroir » en 1992) renforcé par le souvenir de l'élection présidentielle 2002, que nous avons évoqué plus haut. Par ailleurs, le clivage « centre-périphérie » qui a toujours caractérisé les positions des partis en France sur les questions européennes reste très structurant (les extrêmes gauche et droite ayant été constantes dans leur opposition à l'intégration européenne bien que sur des fondements différents tandis que les partis du centre y ont généralement été favorables). Le poids du vote « périphérique » qui tourne autour de 40% si l'on s'en tient au schéma ci-dessus est également une forme de réplique de l'élection d'avril 2002. Chiriqui et Christian (2005) rappellent en effet que les partis du gouvernement avaient réuni seulement 56% des suffrages exprimés soit le score le plus faible des 20 dernières années.

Il faut noter également que le courant souverainiste « classique » reste important en France puisqu'il constitue encore un bon quart du « non » et que celui-ci a pénétré les partis gouvernementaux. En cela, le référendum de 2005 prolonge celui de 1992. La campagne référendaire de Maastricht avait en effet marqué une première évolution puisque s'était cristallisé à cette occasion un clivage pro / anti- intégration qui avait scindé les formations

politiques du centre. Cela s'était en partie fait ressentir à gauche avec la campagne menée par J-P Chevènement mais l'engagement personnel du Président de l'époque, F. Mitterrand, avait permis de maintenir une relative cohésion au sein du PS. Aussi était-ce à droite, et plus précisément au sein du Rassemblement Pour la République dirigé par J. Chirac, que ce clivage avait été le plus prégnant. Sous l'impulsion de P. Seguin et de C. Pasqua, une frange importante du RPR, dont un certain nombre de barons du gaullisme, avait mené une campagne contre le Traité. C'est également à la droite de ce rassemblement que s'était fait connaître pour la première fois P. de Villiers sur le thème de la sauvegarde la souveraineté nationale. En 2005, ce clivage pro /anti- intégration s'est une nouvelle fois manifesté dans les partis de droite (quelques mouvements au sein de l'UMP comme "Debout la République" ainsi que le RPF et le MPF), d'extrême droite (FN, MNR) et dans le mouvement de J-P Chevènement.

Il semble par contre tout à fait justifié de dire que le « surplus de non » entre 1992 et 2005 est largement imputable à la gauche et qu'en termes de positionnement politique sur les enjeux européens, la campagne pour le Traité constitutionnel a marqué une nouvelle étape. Une seconde rupture s'est en effet opérée au sein des partisans de l'intégration européenne entre ceux qui soutiennent le processus d'approfondissement actuel et ceux pour qui l'Union européenne s'est fourvoyée dans une direction trop libérale et trop « anglo-saxonne ». S'est ainsi créé un mouvement se voulant "*alter-européen*" et regroupant les différentes mouvances d'extrême-gauche, une partie des Verts et une majorité de sympathisants du PS (les militants restant quant à eux en majorité favorables au Traité constitutionnel). Il est difficile de distinguer dans ce mouvement *alter* ce qui relève du structurel, et qui serait par conséquent potentiellement générateur d'un clivage, de l'opportunisme politique.

La profondeur des convergences<sup>16</sup> et le caractère « pro-européen »<sup>17</sup> déclaré de ce mouvement peuvent être mis en doute. Il n'en reste pas moins que, le temps d'une campagne, s'est forgée une coalition de gauche appelant à la constitution d'une autre Europe. Le dénominateur commun de ce regroupement peut se trouver dans leur critique « sociale » de l'intégration européenne - l'UE actuelle étant considérée comme inadaptée pour préserver les acquis sociaux - et leur aspiration à une Europe moins libérale et moins technocratique. Conscients de l'hétérogénéité croissante de l'Union, dynamique accrue par l'élargissement de 2004 à l'égard duquel ils sont souvent critiques, nombreux sont aussi les *alter-européens* qui se prononcent pour une Europe à géométrie variable, L. Fabius allant jusqu'à développer sa théorie des cercles concentriques.

---

<sup>16</sup> Les différentes composantes de ce mouvement partent notamment de positionnements historiques assez divergents. Les mouvements d'extrême-gauche ont toujours eu une attitude très hostile à l'égard de l'Union, considérée comme celle du "grand capital" (Lutte Ouvrière a d'ailleurs refusé de faire campagne en 2005). Le PCF s'est toujours opposé à l'intégration européenne (au nom de sa fidélité au régime soviétique jusqu'en 1989 et, après la chute du Mur de Berlin, au prétexte que l'Union constituerait une tête de pont du libéralisme). En revanche, les défenseurs du non au sein du Parti socialiste, tels que L. Fabius, H. Emmanuelli et J-L Mélenchon avaient tous votés en faveur du Traité de Maastricht.

<sup>17</sup> L'analyse des résultats montre, en croisant un certain nombre d'indicateurs, qu'un tiers seulement des partisans du non, peuvent être considérés comme véritablement « europhiles » (Brouard, Sauger, in Laurent, Sauger, 2005).

Ces dissensions au sein de la gauche ont provoqué une crise identitaire au sein du Parti socialiste qui continue d'alimenter l'actualité depuis le 29 mai. Le Parti doit en effet gérer aujourd'hui le décalage entre le vote des militants du 1<sup>er</sup> décembre et celui de ses électeurs du 29 mai mais aussi celui entre la position de ses courants minoritaires qui ressortent renforcés par le « non » et celle de l'ensemble des partis socio-démocrates européens et du Parti socialiste européen qui restent majoritairement favorables au projet de Constitution. Comme le souligne M. Lazar (2005), les résultats du 29 mai contraignent la gauche à clarifier son analyse de la société et ses projets politiques.

## LES DIFFICULTES D'UN POSITIONNEMENT IDENTITAIRE DANS UN MONDE GLOBALISÉ

Certaines analyses des résultats du 29 mai voient dans le choix de préoccupations essentiellement nationales chez les partisans du « non » un facteur qui minimise l'impact de ce « non ». En se focalisant sur des problèmes locaux voire personnels, les « nonistes » n'auraient pas répondu à la vraie question qui leur était posée et il ne serait pas possible dès lors d'en tirer de vrais enseignements au niveau européen. La différence de « référent géographique » est en effet flagrante lorsqu'on observe les motivations des électeurs du « oui » et du « non », comme le démontre le tableau ci-dessous. Alors que le mécontentement ou les craintes par rapport à la situation économique et sociale en France semblent dominer les explications du vote « non », les partisans du « oui » changent d'échelle pour souligner le poids de l'Europe dans le monde (et de la France en Europe) ou leur attachement à la construction européenne. De même alors que les partisans du « non » dénoncent l'Europe trop libérale et craignent une perte d'identité de la France, certains partisans du « oui » voient dans la Constitution un moyen de faire fonctionner l'Europe élargie voire une étape vers l'unification politique ou encore un moyen de mieux choisir leur avenir.

Mais s'agit-il vraiment d'un dialogue de sourds ou simplement de l'appréhension d'une même réalité par deux angles différents, à savoir le phénomène de mondialisation. Il serait trop ambitieux de vouloir analyser ici en profondeur les conséquences de ce « gigantesque changement d'échelle », selon les mots d'Abeles (in Appadurai, 2001), qui met en cause « les dimensions locales et nationales qui caractérisaient jusqu'ici le fonctionnement de nos sociétés ». Il n'est sans doute pas nécessaire d'ailleurs d'approfondir le sujet pour comprendre intuitivement que ce monde de « flux globaux » (Appadurai 2001) bouleverse « les constructions identitaires » qui se produisaient « dans un jeu permanent d'opposition entre soi et l'Autre, entre l'intérieur et l'extérieur » (Abeles in Appadurai 2001). Le vote de 2005 a cela d'intéressant qu'il est peut-être le premier vote sur un sujet européen qui ait intégré pleinement l'enjeu de la mondialisation, même s'il traduit aujourd'hui plus une perception, un « ressenti » qu'une véritable compréhension des faits.

L'analyse de cette différence « d'échelle de référence » entre les partisans du « oui » et ceux du « non » doit aujourd'hui être au cœur de toute projection du projet européen dans l'avenir. La différence n'est pas tant entre ceux qui ont compris ou non la question posée (qu'il serait encore plus condescendant de corréliser au résultat du vote selon le niveau d'instruction) mais bien entre ceux qui perçoivent l'Europe comme ayant un rôle à jouer entre le local-national et

le global, en tant que, selon les mots de Rosanvallon (2005), « nouvel espace d'expérimentation de l'universel » et ceux qui la voient comme l'incarnation continentale d'un libéralisme économique global de plus en plus cynique et du phénomène de délitement identitaire qui en découle. Cette seconde vision de l'Europe a été très présente dans le discours du « non », que ce soit sous la forme du « non » souverainiste, largement reformulé en ces termes, ou le non « alter-européen » qui malgré son attachement affiché (et sans doute souvent sincère) au projet européen recourait fréquemment au discours protectionniste national et à la réaffirmation d'une identité par rapport à l'Autre (dont le « plombier polonais » est devenu le symbole).

Il est intéressant à cet égard de retourner aux résultats du vote français par zones géographiques et d'approfondir la lecture du vote des grandes villes. Certes, nous l'avons vu, le recoupement avec les données socio-économiques permet d'éclairer ce vote. Mais nous sommes d'avis qu'il est aussi aujourd'hui le reflet d'un certain positionnement identitaire plus en phase avec la nouvelle donne de la mondialisation. On peut considérer, en effet, comme le souligne J. Levy (2005), que les « centres des grandes villes françaises ont projeté sur la scène politique leur identité politique, assumant au sens étymologique leur cosmopolitisme ('ville-monde') ». Toujours selon les mots de Levy, « la citadinité assumée c'est l'exposition confiante à toutes sortes d'altérités. L'Europe en fait partie. L'urbanité s'est logiquement affirmée, le 29 mai, comme un ressort et un recours pour l'eupéanité ». Cette interprétation permet, en particulier, d'éclairer le cas parisien où tous les arrondissements ont voté « oui », y compris les plus populaires.

Cette approche permet aussi de relativiser les interprétations qui tendent à trouver des ressemblances entre le positionnement pour le « non » de l'extrême droite et de l'extrême gauche voire de la gauche alter-européiste. On a conclu peut-être un peu vite notamment que les « nonistes » se rejoignent dans une xénophobie croissante. On a, par exemple, souligné à maintes reprises que, alors qu'aucune motivation du « non » ne dépassait les 40%, 67% des partisans du « non » auraient adhéré à la proposition « il y a trop d'étrangers en France ». Certes il y a dans le « non », une frange ouvertement raciste et on doit déplorer le recours à un discours populiste par certains partisans du non « démocrate » qui allait beaucoup trop loin dans la stigmatisation de l'Autre. Mais on peut aussi voir dans cet apparent rejet de l'étranger, l'expression du malaise identitaire évoqué plus haut. Pour reprendre à nouveau les termes de Levy, « échelle unique, échelle ouverte : beaucoup se joue et se jouera sur ce choix ». Et si les causes du malaise sont sans doute plus subtiles qu'en apparence, les zones grises sont multiples et les conséquences d'une mauvaise interprétation de ce que l'Europe peut faire pour faciliter ce choix ne doivent pas, elles, être minimisées.



**Tableau des motivations du vote**

MOTIVATIONS DU "OUI"

	IPSOS						SOFRES	Louis Harris	Eurobaromètre
	Tous	PS	Verts	UDF	UMP	Autres			
Poids de l'Europe face superpuissances/ influence dans le monde	64	65	63	64	65	59	52	59	11
Assurer le fonctionnement des institutions/ de l'Europe à 25/ cohérence de l'UE	44	47	47	49	42	42	21	33	11 <sup>18</sup>
Poids de la France dans l'Europe	43	36	35	39	51	38	42	26	12
Poursuite de la construction européenne/attachement à l'Europe	34	34	36	36	33	22	39	23	55 <sup>19</sup>
Etape vers une Europe/unification politique	28	29	42	30	26	32	26	/	8
Avancée vers l'Europe sociale	26	31	22	21	24	29	/	13	7
Progrès par rapport aux traités existants	25	25	18	31	24	31	19	/	/
Bilan de la construction européenne	19	18	20	20	19	19	/	/	/
Proximités avec des personnalités politiques partisans du "oui"	/	/	/	/	/	/	12	3	5
Mieux choisir son avenir/pour les générations futures	/	/	/	/	/	/	/	12	11
Responsabilité envers les autres pays d'Europe	/	/	/	/	/	/	11	/	/
Vote constructif	/	/	/	/	/	/	/	10	/

<sup>18</sup> On met ensemble ici les réponses « indispensable pour le bon fonctionnement des institutions européennes » et « indispensable pour gérer l'intégration des nouveaux Etats membres dans l'UE ».

<sup>19</sup> On ajoute ici les deux réponses suivantes "Indispensable pour poursuivre la construction européenne" (39%) et "j'ai toujours été pour la construction européenne" (16%)

Eviter une crise politique en France	/	/	/	/	/	/	/	5	/
Renforce la situation économique et sociale en France	/	/	/	/	/	/	/	/	8
Renforce le sentiment d'une identité européenne	/	/	/	/	/	/	/	/	6
Pour la paix en Europe	/	/	/	/	/	/	/	/	6
Autre	/	/	/	/	/	/	/	/	25

#### MOTIVATIONS DU "NON"

	IPSOS						SOFRES	Louis Harris	Eurobaromètre
	Tous	PCF	PS	Verts	FN	Autre			
Situation économique et sociale de la France	52	57	54	59	54	40	/	25	26
Ras-le-bol	/	/	/	/	/	/	40	31	
Risque d'aggraver le chômage	/	/	/	/	/	/	46	/	31
Constitution/Europe trop libérale	40	57	49	50	18	45	34	32	19 <sup>20</sup>
Nécessité de renégocier le Traité	39	44	47	55	17	36	35	38	
Préserver indépendance/identité de la France	32	20	22	22	44	36	19	27	5
Turquie	35	23	26	16	56	37	18	22	6
Bilan de la construction européenne	27	26	25	27	29	24		18	
Texte trop difficile	/	/	/	/	/	/	34	/	12
Rejet de la classe politique	31	29	31	31	26	40	/	/	

<sup>20</sup> et 16% ajoutent "pas assez social"

<b>Proximités avec les personnalités politiques partisans du "non"</b>	/	/	/	/	/	/	12	2	
<b>Opposition au gouvernement et à J. Chirac</b>	24	22	26	15	38	19	/	37	18
<b>Manque d'information</b>	/	/	/	/	/	/	/	/	5
<b>Contre l'intégration européenne</b>	/	/	/	/	/	/	/	/	4
<b>Autre</b>	/	/	/	/	/	/	/	/	21

### LES DEFAILLANCES DE LA PRATIQUE DEMOCRATIQUE AU SEIN D'UN ESPACE PUBLIC EUROPEEN EN DEVENIR

L'analyse des motivations du « non » fait ressortir un autre élément qui mérite sans doute qu'on s'y attarde : selon les sondages, entre 35 et 39% des répondants pensaient que leur « non » permettrait de renégocier le Traité. L'eurobaromètre indiquait quant à lui que plus de six français sur dix considéraient que la victoire du « non » allait permettre une nouvelle discussion qui aboutirait à un texte plus social. Certes, on peut incriminer tous les responsables politiques partisans du « non » qui, connaissant la réalité du compromis européen, savaient que cette renégociation n'aurait pas lieu (et certainement pas à court terme) mais ont choisi malgré tout de faire croire à l'existence d'un plan B miraculeux. Mais leurs propos n'auraient pas fait long feu dans la campagne si les citoyens avaient été plus conscients du chemin européen et démocratique de plusieurs années parcouru par la Constitution avant d'échouer dans les Etats membres pour le verdict final de la ratification.

Comment expliquer le fait que la Convention ait été qualifiée de « non démocratique » pendant la campagne française alors qu'elle représentait, malgré ses faiblesses - dont nous ne manquerons pas de reparler -, une avancée démocratique indéniable dans le processus de révision « classique » des Traités européens ? Comment a-t-il été possible de voir jeter dans l'arène des débats des dispositions du Traité datant de 1957 comme si celles-ci étaient aussi neuves que le phénomène de globalisation du libéralisme commercial et de concurrence sauvage qu'elles étaient censées incarner ? La réponse paraît assez simple et n'est certainement pas uniquement française<sup>21</sup> : de tels écarts entre la perception et la réalité sont imputables à l'absence de débat sur les enjeux européens dans les Etats membres en période « normale », c'est-à-dire en dehors des moments de « dramatisation » que seuls les référendums ont réussi à créer jusqu'ici.

---

<sup>21</sup> Si par exemple, l'ensemble des européens interrogés pour les Eurobaromètres continuent de montrer une plus grande confiance dans les institutions européennes que dans les institutions nationales, le taux de satisfaction du fonctionnement de la démocratie reste lui plus élevé au niveau national qu'au niveau européen (même s'il augmente depuis 10 ans) et globalement pas très élevé (autour de 50%).

Nous touchons là, selon nous, le cœur de l'explication des résultats du 29 mai, l'élément transversal à tous ceux que nous avons déjà évoqués. Il ne s'agit pas de revenir marteler le discours sur le déficit démocratique de l'Union. Ce déficit n'est pas, ou plus, réel. Les institutions européennes fonctionnent de manière démocratique et la sphère nationale n'est plus, par ailleurs, l'étalon en la matière. On a vu que le non français renvoyait à une crise politique qui traduisait un grand nombre de déficiences démocratiques à l'échelon national lui-même. Ce qu'il manque aujourd'hui dans la pratique démocratique de ce début du 21ème siècle, c'est la délibération<sup>22</sup>, ce que Fishkin et Luskin (2000), définissent comme « la considération sérieuse<sup>23</sup> des arguments et contre-arguments pour et contre des alternatives de politiques publiques ».

Ce manque de délibération est d'autant plus cruel au niveau européen que l'espace public y est balbutiant. Les médias européens, les partis politiques européens, l'opinion publique européenne... mais surtout les liens entre les sphères politiques européennes, nationales et locales sont en lente construction, trop lente si l'on veut que le projet européen passe le cap des 50 prochaines années et des nouvelles générations. Les enjeux européens sont trop souvent soustraits de la délibération politique nationale (en particulier au sein des parlements) et de la délibération citoyenne (or les nouvelles formes de démocratie participative offrent de multiples instruments qui permettraient une nette amélioration dans ce domaine).

La délibération est d'autant plus importante si l'instrument référendaire continue d'être employé pour les enjeux européens (et nous verrons plus loin que nous y sommes favorables). Comme le souligne Ackerman (2005), elle est indispensable pour éviter que le référendum ne se résume à un coup de dé entre le « oui » et le « non » et qu'ils ne tombent dans ses écueils populistes. Cette délibération est aussi fondamentale au sein de nos « démocraties d'opinion » où les enquêtes et sondages omniprésents contribuent eux-mêmes à construire une certaine réalité et en segmentant la société, dénaturent la perception du collectif politique (Ewald in FIP 2005)<sup>24</sup>. Enfin elle doit impérativement accompagner des sociétés où l'impact des médias, surtout télévisuels, est considérable<sup>25</sup>.

---

<sup>22</sup> Voir notamment l'article de P. Rosanvallon (2005) : « la démocratie ce n'est pas seulement une question d'élections, d'organisation des pouvoirs publics, c'est aussi de plus en plus une question de délibération ».

<sup>23</sup> Par « considération sérieuse », Fishkin et Luskin entendent qu'il faut au minimum : (1) une participation ouverte et sincère dans un processus où les arguments sont offerts et évalués selon leurs mérites ; (2) un degré suffisant d'exhaustivité avec laquelle les arguments avancés par les partisans d'une position sont contre-argumentés par ceux qui ont une vision opposée ; (3) un niveau d'attention et de respect mutuel suffisant vis-à-vis des arguments et soucis d'autres participants ; (4) un niveau suffisant de véracité des éléments factuels.

<sup>24</sup> Selon MO Padis (mai 2005), «l'omniprésence des sondages souligne cruellement le déficit du discours politique et la difficulté à exposer les enjeux du vote aux électeurs ».

<sup>25</sup> Comme l'ont montré C. Piar et J. Gerstlé (in Laurent, Sauger 2005), le rôle des médias est bien sûr indissociable de l'analyse des résultats du 29 mai. S'ils ont été critiqués pour leur approche biaisée vers le oui – ce qui paraît indiscutable d'un point de vue purement quantitatif – ils ont aussi largement contribué à valider le discours des partisans du « non » en focalisant l'attention d'une partie critique du public sur une situation nationale (et européenne) où les problèmes sociaux étaient omniprésents (cette « avalanche sociale » qui a déferlé dans l'information télévisée est d'ailleurs comparée au cas de l'insécurité lors de la campagne présidentielle de 2002).

### III - L'AVENIR

Le « non » français du 29 mai au Traité constitutionnel a été suivi quelques jours plus tard d'un rejet néerlandais. A ce jour, 13 Etats ont ratifié le Traité<sup>26</sup>, dont deux via un référendum dont le résultat a été positif à savoir l'Espagne et le Luxembourg. Les autres pays qui doivent encore ratifier ont tous décidé de reporter la décision parlementaire ou populaire<sup>27</sup>. Les Chefs d'Etat et de Gouvernement ont choisi de ne pas trancher la question de savoir si le processus de ratification devait continuer. Malgré les nombreux appels des institutions européennes et d'un grand nombre de leaders européens pour poursuivre les ratifications, on sait que d'autres pays au premier rang desquels le Royaume Uni (où un référendum sur la Constitution européenne serait un moment politique très risqué pour T. Blair) n'y ont aucun intérêt. Les déclarations récentes du Président de la Commission viennent également renforcer le camp de ceux qui souhaiteraient arrêter le processus. Dans ce contexte, la décision du Conseil européen de juin dernier d'engager une « pause de réflexion et de débats » n'est autre que le reflet d'un désaccord non-dit qui laisse un sentiment de crise sans vraiment la nommer<sup>28</sup>. Et sans doute est-ce cette ambiguïté qui crée ce climat attentiste particulièrement pauvre en idées et même en analyses.

On le sait, l'histoire de la construction européenne est loin d'être un long fleuve tranquille. Elle est une succession de crises plus ou moins graves et de périodes de relance plus ou moins dynamiques, plus ou moins inspirées. Garder cette perspective historique est donc fondamental pour éviter d'exagérer les conséquences de ce blocage. Pour autant, nul ne peut nier que cette crise présente un visage nouveau à bien des égards. Premièrement, elle freine un mouvement qui, pour la première fois (et il y a certainement beaucoup à redire sur l'usage du terme mais le fait est qu'il a été employé), se voulait « constituant ». Deuxièmement, comme nous avons essayé de le montrer ci-dessus, elle n'est pas seulement conjoncturelle mais résulte de tendances qui se dessinaient depuis au moins une dizaine d'années. Enfin, elle touche l'Europe élargie à 25 et s'inscrit dans une période de vraie incertitude sur ce que devraient être les « frontières » de l'Union européenne. Même si l'on entend ça et là des voix qui demandent que l'on referme discrètement la boîte de Pandore pour retourner à de bonnes vieilles méthodes strictement fonctionnalistes ou diplomatiques, nous pensons que toute solution qui ira dans ce sens ne fera qu'aggraver le problème. Même avec les précautions que se doit de prendre l'observateur sans recul suffisant, il ne paraît pas extravagant de dire que la construction européenne est à un vrai tournant de son histoire.

---

<sup>26</sup> La Belgique est en phase finale de procédure de ratification parlementaire. Se référer au site suivant réactualisé régulièrement : [http://europa.eu.int/constitution/ratification\\_fr.htm](http://europa.eu.int/constitution/ratification_fr.htm)

<sup>27</sup> L'Estonie n'a semble-t-il pas véritablement modifié son calendrier.

<sup>28</sup> Cf. N. Gnesotto (2005) qui évoque une « crise invisible ».

Si l'on regarde les analyses et propositions qui ont été faites avant et après le 29 mai par les personnalités politiques, les institutions européennes, think tanks ou autres organisations de la société civile, on peut distinguer les scénarios de « sortie de crise » qui incluent les 25 Etats membres en 4 catégories. Les premiers sont les moins « accommodants ». Ils comprennent, à un extrême, ceux qui disent que le Traité constitutionnel est mort, qu'il faut l'oublier et vivre avec le Traité de Nice pour un très long moment<sup>29</sup> et, à l'autre extrême, ceux qui prônent la méthode déjà utilisée dans les cas irlandais et danois qui consiste à faire adopter quelques Protocoles ou « opt-outs » qui permettraient de soumettre à nouveau et sans trop attendre le texte pratiquement inchangé aux peuples néerlandais et français<sup>30</sup>. Une deuxième catégorie est celle qui inclut les scénarios « Nice + », c'est-à-dire ceux qui, tout en reconnaissant qu'un retour au Traité de Nice pour une longue période est plus que probable, proposent de repêcher dans le Traité constitutionnel quelques éléments qui pourraient entrer en vigueur sans ratification, depuis le service extérieur commun jusqu'au ministre des affaires étrangères lui-même (même si cette option est plus que contestée sur le plan juridique) en passant par les dispositions concernant l'initiative citoyenne ou le contrôle des parlements nationaux<sup>31</sup>.

Un troisième type de propositions va un pas plus loin et propose de « récupérer » une partie du texte constitutionnel via l'organisation d'une « petite conférence intergouvernementale ».<sup>32</sup> Enfin, une quatrième option est celle de la renégociation du texte, qui toucherait à des degrés divers les trois parties du texte de la Constitution (avec souvent l'accent mis sur la troisième partie sur les politiques de l'Union) en ouvrant un véritable processus constituant selon différentes variantes<sup>33</sup>. A ces quatre groupes de solutions à 25, il faut ajouter les scénarios de la « différenciation ». Ceux tout d'abord qui visent le Traité constitutionnel lui-même et qui consistent à exclure les pays qui n'ont pas ratifié du champ d'application du texte (soit que ces pays quittent l'Union et renégocient un accord avec celle-ci, soit que les pays ayant ratifié

---

<sup>29</sup> T. Blair (discours du 23 juin 2005) ; M. Barroso cf Philippe Ricard, "M. Barroso enterre la Constitution et veut remettre l'UE au travail", *Le Monde*, 22.09.05.

<sup>30</sup> O. Duhamel a notamment défendu cette position après le 29 mai. Sans nécessairement prendre position sur l'opportunité d'un second référendum, ceux qui ont plaidé pour la poursuite des ratifications ont été nombreux après le 29 mai cf. par exemple : J. Borrell (2005), discours au Conseil européen des 16 et 17 juin ; Giovanni Grevi et John Palmer se prononcent pour la continuation du processus de ratification (2005) ; voir aussi Tosato et Greco (2005).

<sup>31</sup> Voir notamment S. Kurpas (2005), "Should ratification proceed? An assessment of different options after the failed referenda": option proposée comme la plus probable; cf Charles Grant (2005) "Europe beyond the referendums" (07.05); voir également Vaughne Miller (2005) "The future of the European Constitution" (chapitre "Implementing reform without the Constitution").

<sup>32</sup> Voir notamment Bertelsmann Stiftung, Center for Applied Policy research, "Treaty Amending the Treaty of Nice", June 2005. J. Delors (2005) voit dans la conclusion d'un accord intergouvernemental à objectifs limités

<sup>33</sup> Dans son article "L'enjeu européen du "non" français", P. Lamy (2005) s'approche de cette solution puisqu'il préconise de garder les parties 1 et 2 et de rediscuter ouvertement de la partie 3. J. Delors (2005) propose également une nouvelle Convention dans les deux options qu'il privilégie avec celle d'un « accord intergouvernemental à objectifs limités ». Cf. également le Forum permanent de la Société civile (cité par Agence Europe, le 06.06.05) qui souhaite une convention. De même, Andrew Duff souhaiterait un référendum pan-européen (ECAS, 29.06.05) après une nouvelle Convention. Les députés européens Duff et Voggenhuber semblent s'orienter vers un scénario proche pour le rapport du Parlement européen puisqu'il s'agirait de conserver les parties du Traité qui font le moins débat et d'organiser une nouvelle convention qui réfléchirait sur les autres parties.

adoptent ensemble un nouveau Traité constitutionnel<sup>34</sup>). Le côté particulièrement impraticable de ces options a souvent cependant entraîné leur rejet : il semble en effet très difficile d'appliquer de manière différenciée des dispositions d'ordre institutionnel<sup>35</sup>. Ce qui a amené d'autres propositions de différenciation de type sectoriel, soit sous la forme de coopération renforcée, soit de noyau dur, soit sur le modèle Schengen<sup>36</sup>.

Nous n'essayerons pas ici de proposer le grand projet qui « sauve l'Europe » mais plutôt de proposer des pistes de réflexion et d'action, qui emprunteront surtout à la deuxième et à la quatrième catégories de scénarios. Ces pistes ne sont pas le fruit d'une réflexion désincarnée. Elles découlent directement des enseignements que nous pensons pouvoir tirer de l'analyse exposée dans les deux premières parties de ce texte. Nous espérons en effet avoir montré que, si le « non » français doit être relativisé autant pour ses aspects « contextuels » que pour la ligne de soutien général à l'intégration européenne qui reste dominante en France, les causes profondes liées à l'enracinement de données socio-économiques inquiétantes, à la mise à jour d'un vrai problème identitaire face à la globalisation et à l'absence de véritable délibération démocratique ne peuvent plus être éludées. Elles doivent nous amener à formuler des réponses ambitieuses.

Ces pistes traduisent notre volonté de préserver la dynamique qu'avait engendrée l'adoption du Traité constitutionnel. Elles ne se substituent pas, bien sûr, à une volonté de bien gérer l'acquis communautaire malgré la crise, un élément qu'il ne faut pas perdre de vue. Il est évident, par ailleurs, que dans ces propositions, la méthode est plus importante que le calendrier, qui pourrait être adapté. Celui qui est proposé ici, cependant, tout en essayant d'être réaliste, vise à ne pas reporter toute action de grande ampleur à 2010. On ne peut en effet ignorer la vitesse à laquelle d'autres grands pays ou régions du monde évoluent et s'installent petit à petit dans des positions économiques et géostratégiques face auxquelles une Europe affaiblie et désunie n'aura pas beaucoup de poids. S'il ne faut jamais perdre de vue la perspective historique, nous ne pouvons pas non plus occulter toute analyse prospective. Le tournant de ce début de siècle pourrait à cet égard être aussi important que celui engagé par les Pères fondateurs au milieu du siècle dernier.

#### **UTILISER LA « PAUSE DE REFLEXION » ET LE DEBAT BUDGETAIRE A BON ESCIENT :**

Si, comme nous l'avons souligné ci-dessus, la décision de faire une pause dans le processus de ratification relève plutôt d'un compromis a minima que d'une vraie vision commune, on peut aussi se féliciter de ce que les 25 ne se soient pas précipités vers telle ou telle porte de sortie sans prendre le temps de réfléchir à l'ampleur et aux causes réelles de ces rejets du Traité

---

<sup>34</sup> Lucia Serena Rossi (2005), p.8; cf également Gian Luigi Tosato et Ettore Greco, "The EU Constitutional Treaty: how to deal with the ratification Bottleneck", (2004).

<sup>35</sup> Lucia Serena Rossi (2005), p.6

<sup>36</sup> Cf la réunion de l'UMP et les positions de N. Sarkozy. Cf aussi les Propositions de P. Douste-Blazy devant l'association de la presse diplomatique française; Daniel Vernet, "M. Douste -Blazy souhaite une avant-garde européenne", *Le Monde*, 24.09.05.

constitutionnel. Mais cela n'empêche pas que l'on tire des analyses du non des enseignements qui puissent dès aujourd'hui être mis à profit pour que cette pause ne soit pas vaine. Ceux-ci nous donnent en effet des éléments pour orienter les débats tant sur le fonds que sur la forme.

Sur la forme : si des débats sont organisés dans les Etats membres, ceux-ci doivent d'une part permettre une vraie délibération, d'autre part permettre un meilleur dialogue entre les sphères démocratiques européennes et nationales. Nous proposons que tous les acteurs politiques impliqués au niveau européen et national (régional et local) se donnent des obligations de résultat qui seraient établies par un « Pacte Citoyen ». Ce dernier serait proposé par le Parlement européen et adopté par l'ensemble des institutions européennes, qui associeraient les acteurs nationaux. Ce Pacte devrait prévoir notamment un meilleur ancrage des questions européennes au sein des parlements nationaux qui devraient débattre de tous les grands enjeux européens et en particulier ceux qui inquiètent les citoyens. Il devrait aussi envisager des formes de délibérations citoyennes transnationales<sup>37</sup>.

Sur le fonds : si on retourne aux différents facteurs qui permettent de comprendre le « non » français, il nous semble que les débats devraient permettre : (1) de clarifier ce que l'UE peut faire et ne peut pas faire ; (2) de mettre sur la table le débat sur le modèle économique et social que l'UE veut préserver et promouvoir ; (3) d'oser les sujets plus difficiles qui touchent au positionnement identitaire des citoyens européens dans un monde globalisé.

Il faut également agir pour que se réduise cette fracture socio-économique et le caractère élitiste du projet européen. Le débat budgétaire va être au centre des négociations européennes dans les prochains mois. Il nous semble que deux types de politiques doivent être préservées et encouragées à tout prix : les politiques de cohésion d'une part et de mobilité des citoyens d'autre part. La cohésion a donné à l'intégration européenne une dimension qui est loin d'avoir perdu son sens : la solidarité. Comment peut-on envisager de relancer le projet européen si on ne prend pas au sérieux la menace que représente pour la cohésion autour de ce projet l'éloignement de certaines régions ou catégories de citoyens pour des raisons de précarité et de chômage ? Les politiques de mobilité, que ce soit via les programmes culturels, d'éducation, de formation, de service volontaire ou de soutien à la société civile, doivent absolument rester au centre des préoccupations communautaires. L'UE ne pourra pas aller au cœur de ce qui fait ces différences d'instruction ou de niveau social au sein des sociétés nationales et ce n'est sans doute pas son rôle. Mais elle peut avoir une vraie valeur ajoutée en facilitant les échanges entre citoyens quel que soit leur niveau de diplôme afin qu'ils soient de plus en plus nombreux à avoir accès à l'expérience européenne et plus seulement l'information européenne de manière épisodique.

---

<sup>37</sup> La proposition complète de l'EPIN (European Policy Institute Network), réseau européen de « think tanks », concernant ce Pacte citoyen est disponible sur le site de Notre Europe : [www.notre-europe.asso.fr](http://www.notre-europe.asso.fr).



## **POUR SUIVRE LES RATIFICATIONS EN DÉCALANT LE RENDEZ-VOUS DU CONSEIL EUROPÉEN EN 2007**

Certains souriront à ce plaidoyer pour la poursuite du processus de ratification et pourtant il se fonde sur une analyse qui mérite sérieuse considération. Si les défaillances démocratiques d'un espace européen balbutiant sont – comme nous l'avons affirmé - au cœur du rejet de la Constitution en France et de l'éloignement progressif du citoyen dans toute l'UE, comment peut-on imaginer qu'une relance puisse démarrer par un déni de la démocratie ? En effet, au nom de quoi les rejets français et néerlandais pourraient-ils priver les populations des États membres qui n'ont pas encore ratifié le texte d'avoir eux aussi accès à un vrai débat démocratique et à l'expression de leur vote ? Par ailleurs, pourquoi ces rejets auraient-ils plus de valeur démocratique que les 13 « oui » au Traité ?

Aussi difficile que cela puisse paraître aujourd'hui, il faut aller jusqu'au bout de ce processus démocratique. Une autre raison nous paraît s'ajouter : les Chefs d'État et de Gouvernement ont prévu en adoptant la Déclaration 30 que « si à l'issue d'un délai de deux ans à compter de la signature du traité établissant une Constitution pour l'Europe, les quatre cinquièmes des États membres ont ratifié ledit traité et qu'un ou plusieurs États membres ont rencontré des difficultés pour procéder à ladite ratification, le Conseil européen se saisit de la question ». Il paraît un peu rapide de conclure que cette Déclaration n'a plus de sens parce que les pays qui ont dit non, deux pays fondateurs dont la France, ne sont pas ceux qu'on avait imaginé avoir des « difficultés ».

Pour pouvoir faire jouer cette Déclaration, il faut qu'à un moment donné, les pays qui ont ratifié puissent « se compter » et que les 25 décident ensemble, sur cette base européenne, ce qu'ils convient de faire. Certes, novembre 2006, la date de rendez-vous prévue par la Déclaration, peut paraître aujourd'hui inappropriée. On sait qu'un rendez-vous final après les élections françaises et néerlandaises en 2007 pourrait être plus productif. Si le seuil des 4/5 est atteint ou s'il est proche de celui-ci comme semble l'indiquer le ratio actuel, deux options se présenteraient au Conseil européen: soit décider qu'il est possible d'envisager une seconde tentative de ratification dans les pays qui ont dit « non » sur base d'engagements et accords ad hoc, soit relancer un processus de révision du Traité en commun mais en considérant que le seuil de ratification est suffisant pour que le texte de la Constitution et non le Traité de Nice puisse servir de base à cette renégociation. On mettrait de cette façon là la première pierre à l'abandon progressif de l'unanimité pour la révision et la ratification des Traités européens, sujet que nous développons ci-dessous.

## **LANCER UNE NOUVELLE CONVENTION EN 2008 SUR LA PARTIE III DU TRAITE**

Cette option est selon nous envisageable et même souhaitable, y compris dans le cas où les pays qui ont dit non décidaient de soumettre à nouveau le texte au verdict populaire (option 1 dans notre scénario ci-dessus). En effet, la perspective d'une nouvelle révision sur base de la Constitution pourrait être une incitation à voter oui. Par ailleurs, nous sommes d'avis que la poursuite du travail de la Convention est nécessaire. Si le Praesidium de la Convention a décidé de ne pas discuter de la partie III, c'était essentiellement pour deux raisons : le mandat

de Laeken n'allait pas jusque là, d'une part, et beaucoup, d'autre part, ont craint d'ouvrir la boîte de Pandore car ce qui est essentiellement l'assemblage de toutes les dispositions concernant les politiques des Traités antérieurs, recèle en fait bien des débats sur le projet de société que les européens veulent se donner aujourd'hui. Mais des voix se sont exprimées à l'époque pour ouvrir la Partie III du texte et le facteur temps a beaucoup joué. Après tout, la Convention s'était déjà embarquée sur un chemin qui dépassait le cadre de Laeken et si les Conventionnels n'avaient pas craint de mettre en péril l'ensemble du projet en réclamant une extension du calendrier, il n'est pas impossible qu'une majorité de Conventionnels auraient osé pousser la question de la Partie III à l'agenda. Le sujet n'était donc pas un vrai tabou et le remettre sur le métier serait en quelque sorte achever le travail que la Convention avait entamé. Dans bien des cas, une simple « mise à jour » de ces dispositions en fonction de l'évolution de l'acquis communautaire et du contenu de la première partie serait d'ailleurs suffisante.

Il y a bien sûr une autre raison, plus fondamentale, pour ouvrir une révision de la Partie III. C'est celle qui transparaît dans toute l'analyse développée ci-dessus du « non » français. De manière abusive, certes, cette Partie de la Constitution est devenue l'incarnation du modèle économique et social de l'UE critiqué par les partisans du « non ». Et de fait, par son côté plus « programmatique », cette Partie plus que les autres contient les éléments qui pourraient former la base d'une discussion approfondie sur le projet de société que les européens souhaitent porter ensemble chez eux et sur la scène internationale en ce début de 21<sup>e</sup> siècle. Et par là, le débat sur le projet devrait aussi aider les citoyens à mieux comprendre ce que l'UE peut faire pour renforcer une identité commune qui soit à la fois ouverte sur le monde et en même temps préserve certaines « spécificités » d'un modèle qui leur reste cher. Cette discussion devrait aboutir également à un accord sur un mode de révision « allégé » pour cette troisième section du texte qui devrait sortir de la partie strictement constitutionnelle.

Encore une fois, cependant, le fonds ne doit pas nous éloigner de la forme et la construction d'un espace européen démocratique doit nous amener à réfléchir au modèle de la Convention. Nous tenons ici à le défendre parce qu'il a été indéniablement un progrès immense en terme de démocratie et de transparence dans le processus de révision des Traités. Et il faut rappeler que son établissement via la Déclaration de Laeken a rencontré les réticences de certains Etats membres qui ont souhaité encadrer son mandat et surtout maintenir la CIG comme lieu de décision finale. L'expérience de la Convention doit donc être réitérée pour lui donner une assise plus solide dans le système institutionnel européen. Le modèle doit cependant être revisité pour éviter à l'avenir que ressurgissent les problèmes qui sont apparus dans son fonctionnement et pour renforcer son caractère démocratique.

Cette question pourrait faire l'objet d'une étude en tant que telle. Contentons-nous ici cependant d'identifier quatre axes sur lesquels il faudrait travailler pour améliorer son fonctionnement : (1) la définition de son mandat qui ne doit plus relever uniquement du Conseil européen mais faire l'objet d'un travail commun des institutions qui devra impliquer les citoyens en amont ; (2) la désignation des membres qui doit se faire, sinon sur base d'élections spécifiques, du moins selon des règles établies et transparentes (3) le mode de

nomination du Praesidium et ses relations avec les Conventionnels doivent être mieux définis et impliquer la Convention elle-même ; (4) la Convention et le Praesidium doivent travailler de manière encore plus transparente et trouver les moyens d'entendre la société civile plutôt que de simplement l'écouter.

Nous ne sommes pas partisans de remplacer la Convention par une assemblée constituante qui serait uniquement parlementaire. Le système de l'UE, malgré ses imperfections, est de nature fédérale et le pouvoir législatif est aux mains des représentants du peuple *et* des Etats. Il doit donc y avoir parmi les membres des représentants du Conseil, donc des gouvernements. Par contre, il serait utile, dans cette logique, de réfléchir à la nécessité de maintenir une CIG pour entériner le travail de la Convention. Certes, d'aucuns diront à juste titre que le risque de supprimer la CIG serait celui d'une plus grande « intergouvernementalisation » de la Convention mais n'est-ce pas un risque à courir si l'on veut que cette relance puisse être aussi l'occasion de sauts qualitatifs vers une démarche plus européenne et plus démocratique ?

#### **ORGANISER LA RATIFICATION DU TEXTE VIA UN REFERENDUM EUROPEEN EN 2009**

Cette étape découle nécessairement des précédentes. Les efforts de démocratisation du processus de révision au niveau européen ne peuvent continuer d'être gâchés par l'absence totale d'éléments « d'eupéanisation » dans la phase de ratification. L'espace public européen ne peut pas connaître ses premiers pas dans tout ce qui précède la ratification et ne plus vivre ou presque plus quand celle-ci arrive. On aura beau imaginer toutes les navettes possibles entre le niveau national et européen, si la ratification est maintenue uniquement à l'échelle des Etats membres et de manière décalée dans le temps, le risque de perdre en chemin une bonne partie de la dimension européenne est trop grand. C'est pourquoi, nous pensons qu'il est temps de faire le pas du référendum européen et d'envisager que celui-ci soit acquis dans le cas où une majorité des peuples et une majorité (éventuellement surqualifiée) des Etats soient atteintes. Les deux majorités sont indispensables à nouveau pour refléter la double légitimité de l'Union. Les élections européennes de 2009 pourraient être l'occasion de ce rendez-vous européen commun.

## CONCLUSION

Le référendum du 29 mai en France a été un choc pour les Européens convaincus même si la plupart d'entre eux s'attendaient à ce qu'un sentiment de désaffection pour le projet européen s'exprime un jour ou l'autre, au vu des tendances qui se dessinaient. Le fait que celles-ci relèvent plus souvent d'une perception du citoyen que de réalités ne doit pas nous faire minimiser leur importance. Les différentes « fractures » de la société française pointent de manière inquiétante vers le caractère élitiste du projet européen. La différence « d'échelle de référence » entre les motivations du « oui » et du « non » renvoie au cœur du questionnement identitaire sur la pertinence du niveau européen dans la globalisation. Le manque de connaissance des enjeux européens liée à l'absence de débats en dehors des périodes référendaires nous ramènent aux faiblesses de la pratique démocratique au sein de l'espace public européen.

Tout en prenant la mesure de ce vote du 29 mai, cette étude défendait l'idée que ce choc ne doit surtout pas devenir paralysant. Peut-être paradoxalement, autant parce que certaines données d'ordre conjoncturel devraient permettre de relativiser l'ampleur du « non » que parce que ces causes et tendances plus profondes devraient provoquer des réactions ambitieuses, à la hauteur du défi historique qui se présente aux décideurs européens.

Les lecteurs auront compris que nous ne craignons pas de pousser jusqu'au bout le processus démocratique enclenché, que ce soit à court terme en organisant un vrai débat dans les Etats membres, à moyen terme en poursuivant les ratifications et à plus long terme en redéfinissant un mode de révision et de ratification des Traités qui permette d'aller de l'avant plutôt que de se retrancher dans des pratiques certes confortables mais qui ne sont plus viables. Les démocraties de ce début du 21<sup>e</sup> siècle ont du mal à trouver leurs marques dans la globalisation. L'Union européenne ne peut plus seulement les « accommoder » au sein de réalités économiques communes, elle doit les emmener vers un nouvel espace politique. La crise actuelle révèle l'urgence de préserver et étendre cette dynamique beaucoup plus qu'elle ne l'entrave.

# Bibliographie

## ENQUETES

CSA (avril 2005), *Les jeunes et l'Europe* : sondage réalisé pour le Parisien, du 6 au 20 avril, 465 entretiens téléphoniques, échantillon 18-24 ans, méthode des quotas.

CSA (mai 2005), *Le référendum sur le Traité constitutionnel : explication du vote et perspectives politiques* : sondage réalisé pour France 3, France Info, France Inter et le Parisien, 5216 entretiens en face à face (électeurs) et téléphoniques (abstentionnistes).

CSA (juin 2005), *L'Europe et demain* : sondage effectué pour Ouest France, Perspectives et réalités, La Chaîne parlementaire les 6 et 7 juin, 1000 entretiens téléphoniques, méthode des quotas.

CSA (juin 2005), *Faut-il poursuivre le processus de ratification du traité constitutionnel européen* : sondage réalisé pour France Europe Express, France Info les 6 et 7 juin, 1000 entretiens téléphoniques, méthode des quotas.

CSA (juin 2005), *Intentions de vote dans l'hypothèse d'un nouveau référendum sur le traité constitutionnel et duels dans la perspective du second tour de l'élection présidentielle* : sondage effectué pour Marianne les 28 et 29 juin 2005, 809 entretiens téléphoniques, méthode des quotas.

EUROBAROMETRE 62 (décembre 2004), *L'opinion publique dans l'Union européenne* (commandité par la Commission européenne) : enquête réalisée par TNS Opinion & Social entre le 2 octobre et le 8 novembre, environ 1000 entretiens en face à face par Etat membre de l'Union (plus Bulgarie, Roumanie, Croatie, Turquie et Chypre Nord).

EUROBAROMETRE (mars 2005), *La Constitution européenne: sondage post-référendum en Espagne* (commandité par la Commission européenne) : sondage effectué par EOS Gallup par l'intermédiaire de TNS Demoscopia les 21 et 22 février, 2014 entretiens téléphoniques.

EUROBAROMETRE (juin 2005), *La Constitution européenne: sondage post-référendum en France* (commandité par la Commission européenne) : sondage effectué par EOS Gallup par l'intermédiaire de TNS Sofres les 30 et 31 mai, 2015 entretiens téléphoniques.

EUROBAROMETER (June 2005), *The European Constitution: post-referendum survey in the Netherlands* (requested by the European Commission): survey by EOS Gallup through TNS NIPO on the 2<sup>nd</sup> and 4<sup>th</sup> June, 2000 phone interviews.

EUROBAROMETRE 63 (juillet 2005), *L'opinion publique dans l'Union européenne* (commandité par la Commission européenne) : enquête réalisée par TNS Opinion & Social entre le 9 mai et le 14 juin, environ 1000 entretiens en face à face par Etat membre de l'Union (plus Bulgarie, Roumanie, Croatie, Turquie et Chypre Nord).

EUROBAROMETRE (juillet 2005), *La Constitution européenne: sondage post-référendum au Luxembourg* (commandité par la Commission européenne) : sondage effectué par EOS Gallup par l'intermédiaire de ILRES du 11 au 18 juillet, 1001 entretiens téléphoniques.

IFOP (mai 2005), *Le référendum sur la constitution européenne, un grand débat démocratique* : analyse pour la Croix le 20 mai 2005.

IFOP (mai 2005), *Les personnalités politiques défendant le mieux le "oui" et le "non" dans la campagne* : sondage réalisé pour Ouest France les 12 et 13 mai, 1016 entretiens téléphoniques, méthode des quotas.

IFOP (août 2005), *L'état d'esprit des français, 13eme vague* : sondage effectué pour Ouest France le du 25 au 26 août, 1005 entretiens téléphoniques, méthode des quotas.

IPSOS (mai 2005), Référendum 29 mai 2005, *Le sondage sorti des Urnes* : enquête effectuée pour Dell, Le Figaro, France 2, Europe 1, 3355 entretiens téléphoniques, méthode des quotas.

LOUIS HARRIS (mai 2005), *Référendum sur le Traité constitutionnel européen (29 mai 2005), sondage post-électoral* : sondage réalisé pour Libération et i>TELE le 30 mai, 1402 entretiens téléphoniques, méthode des quotas.

TNS Sofres (mai 2005), *Les Français et le référendum sur le traité constitutionnel européen, Vague 5* : enquête Unilog réalisée pour LCI, RTL, Le monde les 9 et 10 mai, 1000 entretiens téléphoniques, méthode des quotas.

TNS Sofres (mai 2005), *Le référendum du 29 mai* : enquête Unilog réalisée pour TF1, RTL et le Monde le 29 mai, 1500 entretiens téléphoniques, méthode des quotas.

## **DOCUMENTS/DISOURS**

CONSEIL EUROPEEN (2005), *Déclaration des chefs d'Etat ou de gouvernement des Etats membres de l'Union européenne sur la ratification du Traité établissant une Constitution pour l'Europe*, Conseil européen de Bruxelles des 16/17 juin 2005, 18 juin 2005.

CIAMPI C.A. (2005), *l'Union européenne face à ses responsabilités*, Discours du Président de la République italienne au Parlement européen, 5 juillet 2005.

BORRELL J. (2005), Discours au Conseil européen des 16-17 juin 2005.

HOLLANDE F. (2005), Intervention au Conseil national du 4 juin 2005.

## **ACADEMIQUES/THINK TANKS/PRESSE**

ACKERMAN B. (2005), *Référendum et délibération*, (entretien), La Vie des Idées, mai.

APPADURAI A. (2001), *Après le colonialisme: les conséquences culturelles de la globalisation*, Payot.

BERTELSMANN STIFTUNG (2005), Centre for Applied Policy Research, *Treaty Amending the Treaty of Nice*, juin, disponible à l'adresse suivante : [www.cap.lmu.de/download/2005/2005\\_Treaty.pdf](http://www.cap.lmu.de/download/2005/2005_Treaty.pdf).

BITTERLICH J. (2005), Article sur les conséquences des référendums français et néerlandais, Irish Times, 3 August.

BRUCKNER P. (2005), *Sommes-nous tous devenus suicidaires?*, Le Monde, 3 juillet.

CAUTRES B., DENNI B. (2005), *Autopsie de l'euroscpticisme*, Libération, 7 juin.

CHRIQUI P., CHRISTIAN P (2005), *Une large victoire du non, nouvel avatar de la crise de la politique*, Le Monde, 30 mai.

CRUM B. (2005), *Confusing Cues : Competition and Collusion of Party Strategies in Referendums on the EU Constitution*, étude préparée pour la epsNet Plenary Conference de 2005 présidée par DEHOUSSE R.

CUPERUS R. (2005), *Why the Dutch voted No. Anatomy of the new Euroscpticism in "old" Europe*, Policy Network publications, disponible à l'adresse suivante: [www.policy-network.net/php/article.php?sid=4&aid=461](http://www.policy-network.net/php/article.php?sid=4&aid=461).

DE SCHOUTHEETE P. (2005), *Il est urgent d'attendre*, La Libre Belgique, 10 juin.

DELATTRE L., KOOPMANN M. (2005), *Faire aimer l'Europe*, European Policy Institutes Network Web Papers, disponible à l'adresse suivante : [www.epin.org](http://www.epin.org).

DELORS J. (2005), *Compte rendu de son intervention à l'Institut d'études de sécurité de l'UE*, Agence Europe du 29 septembre 2005.

DUHAMEL O. (2005), *Et maintenant...*, Intervention d'Olivier Duhamel sur France culture après le vote du 29 mai 2005.

DUPONT G. (2005) « Culpabilité post-21 avril 2002, angoisse devant l'enjeu et défiance envers les politiques pèsent sur les choix », *Le Monde*, 24 mai.

ECAS (2005) « Will the pendulum swing back to the EU and the Constitution ? », Report of the ECAS seminar held on 29 June in Brussels, disponible à l'adresse suivante : [www.ecas.org](http://www.ecas.org).

EUROPARTENAIRES (2005), *La Lettre de l'Association* No 25, Juillet.

FISHKIN S. J., LUSKIN C. R., (2000) « The quest for deliberative democracy », in Saward M. (ed.), *Democratic Innovation : Deliberation, Association and Representation*, Londres, Routledge.

FONDATION POUR L'INNOVATION POLITIQUE, (2005), *La démocratie difficile*, *La Lettre* No 12, Mai.

FORUM PERMANENT DE LA SOCIÉTÉ CIVILE EUROPÉENNE (2005), Document de travail sur la constitution européenne du 9 mai 2006, *Le Vivant électronique* No 52, disponible à l'adresse suivante: [www.vivant.org](http://www.vivant.org).

GHITALLA F., FOUETILLOU G. (2005), *Le web et le débat sur la constitution européenne en France*, disponible à l'adresse suivante : [www.utc.fr/rsgi](http://www.utc.fr/rsgi).

GOUX D., MAURIN E. (2005), *1992-2005: la décomposition du oui*, Centre pour la recherche économique et ses applications, disponible à l'adresse suivante : [www.cepremap.ens.fr/depot/docweb/docweb0507.pdf](http://www.cepremap.ens.fr/depot/docweb/docweb0507.pdf)

Gnesotto N. (2005), *compte-rendu de son intervention à l'Institut d'études de sécurité*, Agence Europe du 29 septembre.

GRANT C. (2005), *There is a life beyond a European Constitution*, Centre for European Reform, disponible à l'adresse suivante : [www.cer.org.uk](http://www.cer.org.uk).

– (2005), *Europe beyond the Referendums*, CER Bulletin, juin/juillet.

GREVI G. (2005), EPC draft paper, après le 29 mai.

GUETTA B. (2005), *Le projet d'unité européenne en danger*, Intervention sur France Inter au lendemain du 29 mai.

HABERMAS J. (2005), *UE, nouvel essor ou paralysie*, Libération, 08 juin.

Habben Jansen M. E. (2005), *Hétéroclite non néerlandais*, Libération, 9 juin.

INSTITUTE FOR SECURITY STUDIES (2005), Newsletter No 15.

JAFFRE J. (2005), *La France au miroir de son non*, *Le Monde*, 17 Juillet.

KURPAS S. (2005), *Should ratification proceed? An assessment of different options after the failed referenda*, CEPS Policy Brief No 75, disponible à l'adresse suivante: <http://shop.ceps.be/>

– (2005), *What Could be Saved from the European Constitution if Ratification Fails ?*, CEPS Policy Brief No 70, disponible à l'adresse suivante: <http://shop.ceps.be/>

LA CROIX (2005), *L'Europe, sonnée, veut amortir le choc*, Dossier explicatif, 31 mai.

LAMY P. (2005), *Les référendums français et néerlandais. Leçons pour l'Europe*, compte rendu d'intervention à l'occasion d'une conférence organisée par l'Institut Européen et la Fondation Friedrich Ebert, le 6 juin à Prague, disponible à l'adresse suivante: [www.notre-europe.asso.fr](http://www.notre-europe.asso.fr)

– (2005) *Edito de Notre Europe*, 30 mai, disponible à l'adresse suivante: [www.notre-europe.asso.fr](http://www.notre-europe.asso.fr)

– (2005), *L'enjeu européen du « non » français*, France-Forum n°19, septembre.

LAURENT A., SAUGER N. (2005), *Le référendum de ratification du Traité constitutionnel européen : Comprendre le « non » français*, Les Cahiers du CEVIPOF, n°42, Juillet.

LAZAR M. (2005), *Le Grand soir n'aura pas lieu*, Libération, 31 mai.

LE BRAS H., LEVY J. (2005), *Une France sur la défensive*, Libération, 1<sup>er</sup> juin.

LEQUILLER P., LALUMIERE C. (2005), *Les conséquences du 29 mai*, Le Courrier Européen, Lettre trimestrielle du Mouvement européen, juillet-août.

LEVY J. (2005), *Le non n'est ni de gauche ni de droite, il est précaire*, Libération, 1<sup>er</sup> juin.

– (2005), *Centre-ville, cœur d'Europe*, Libération, 1<sup>er</sup> juin.

LIPIETZ A. (2005), *L'Europe du non a commencé*, Le Monde, 23 juin.

MENY Y. (2005), *L'Europe désorientée, la France déboussolée*, Le Monde, 31 mai.

MILLER V. (2005), *The Future of the European Constitution*, Research Paper 05/45, disponible à l'adresse suivante : [www.parliament.uk/commons/lib/research/rp2005/rp05-045.pdf](http://www.parliament.uk/commons/lib/research/rp2005/rp05-045.pdf).

MORAVCSIK A., (2005), *Europe without illusions*, Prospect, juillet.

MURRAY A. (2005), *When the Dust Settles*, CER Bulletin, juin/juillet.

MUXEL A., *Truth and consequences: the French referendum on the European "Constitution"* (2005) Compte -rendu de séminaire "post-29 mai", Oxford, 4 juin.

NALLET H. (2005), *Le référendum sur le traité constitutionnel et le désenchantement de l'Europe*, Passages, avril.

NICOLAIDIS K. (2005), *La France doit changer d'UEtopie*, Le Monde, 27 juin.

NIJEBOER A. (2005), *The first Dutch referendum: a pre-ballot assessment*, Notre Europe Paper, 17 mai, disponible à l'adresse suivante: [www.notre-europe.asso.fr](http://www.notre-europe.asso.fr)

PADIS M-O. (2005), *La France insulaire*, Esprit, juin.

– (2005), *Une France sans vision de l'Europe*, Esprit, mai.

PADOA-SCHIOPPA T. (2005), *Non mentire sul no francese*, il Mulino, Juillet.

PALMER J. (2005), *After the French and Dutch Referenda: What Prospects for the Treaty?*, EPC Policy dialogue, 2 Juin.

– (2005) *What Will be Lost if the European Union Constitutional Treaty is not Adopted*, EPC Briefing Paper, 12 mai.

PAPADOPOULOS Y. (2005), *Implementing (and radicalizing) art. 1-47.4 of the Constitution : is the addition of some (semi-)direct democracy to the nascent consociational European federation just Swiss folklore ?*, Journal of European Public Policy, juin.



– (2002), *Peut-on imaginer d'organiser des referendums a l'échelle européenne et à quelles conditions ?*, Notre Europe Policy Paper, No 2.

PARODI J-L., *Truth and consequences: the French referendum on the European "Constitution"* (2005) Compte-rendu de séminaire "post-29 mai", Oxford, 4 juin.

PERRINEAU P. (2005), *Le référendum français du 29 mai: l'irrésistible nationalisation d'un vote européen*, in PERRINEAU P. (2005), *Le vote européen 2004-2005*, Les Presses de Sciences Po.

PISANI-FERRY J. (2005), *Paysage après les batailles*, 18 juin, disponible à l'adresse suivante: [www.notre-europe.asso.fr/article.php?id\\_article=814](http://www.notre-europe.asso.fr/article.php?id_article=814)

– (2005), *Needed: A Growth Strategy to Restore the EU's Legitimacy!*, document préparé à l'occasion du Munich Economic Summit, juin.

RICARD-NIHOUL G., LARHANT M. (2005), *Constitutional referendum in France: the political landscape a month before the referendum*, Notre Europe Note, 27 avril, disponible à l'adresse suivante: [www.notre-europe.asso.fr](http://www.notre-europe.asso.fr)

– (2005), *How to explain the unexpected: an assessment of the French constitutional referendum*, Analisis del Real Instituto Elcano, 6 Mai, disponible à l'adresse suivante: [www.realinstitutoelcano.org/analisis/734.asp](http://www.realinstitutoelcano.org/analisis/734.asp)

ROSANVALLON P., (2005), *Les sociétés doivent avoir un pouvoir de délibération*, (entretien), Alternatives internationales, mai.

ROSSI L. S. (2005), *En cas de non-ratification*, à paraître dans la Revue Trimestrielle de Droit Européen.

SCHWARZER D. (2005), *Lessons from the Failed Constitutional Referenda*, SWP Comments, German Institute for International and Security Affairs, juin, disponible à l'adresse suivante: [www.swp-berlin.org](http://www.swp-berlin.org).

SERRES M. (2005), *L'enjeu, c'est l'acceptation de la société moderne*, Le Figaro, 6 juin.

SHAW J. (2005), *The Constitutional Treaty and the question of ratification: unscrambling the consequences and identifying paradoxes*, Federal Trust Policy Brief, 20 avril, disponible à l'adresse suivante: [www.fedtrust.co.uk/](http://www.fedtrust.co.uk/)

– (2005), *What Happens if the Constitutional Treaty Is Not Ratified ?*, à paraître in Pernice I., Zemanek J. (eds), *The Treaty on a Constitution for Europe: Perspectives after the ICG*, Baden-Baden, Nomos.

SOUZEAU M. (2005), *Les opposants au traité européen ont mieux utilisé Internet*, Le Monde, 10-11 Juillet.

SUTHERLAND P., COOK R., LORD HURD OF WESTWELL, KENNEDY C., FISCHER J., (2005) *Europe: where do we go from there ?*, débat public organisé par le Centre for Reform le 4 juillet à la London School of Economics, disponible à l'adresse suivante: [www.crf.org.uk](http://www.crf.org.uk).

TOSATO G. L., GRECO E. (2004), *The EU Constitutional Treaty: how to deal with the ratification bottleneck*, Documenti Istituto Affari Internazionali, avril, disponible à l'adresse suivante: [www.iai.it](http://www.iai.it)

– (2005), *The European Constitution: How to Proceed if France or the Netherlands Votes 'No'*, Documenti Istituto Affari Internazionali, mai, disponible à l'adresse suivante: [www.iai.it](http://www.iai.it)

TRECHSEL H. A. (2005), *How to federalize the European Union ... and why bother*, Journal of European Public Policy, juin.

VINCENT C. (2005), *La France dans l'Europe de demain*, les Enjeux, mai.

# Liste des Etudes et Recherches déjà parues

Disponibles sur le site Internet de Notre Europe

- Pour un nouveau contrat social européen  
Marjorie Jouen et Catherine Palpant – Disponible en français et anglais (octobre 2005).
- La présidence britannique de l'Union européenne placée sous le signe de l'efficacité  
Anand Menon et Paul Riseborough (juin 2005).
- Le budget européen : le poison du juste retour  
Jacques Le Cacheux – Disponible en français et anglais (juin 2005).
- Vers un espace public européen ? les élections européennes de juin 2004  
Céline Belot et Brunon Cautrès – Disponible en français (juin 2005).
- Pourquoi ils ont voulu l'Europe  
Jean-Louis Arnaud – Disponible en français (mai 2005).
- La ratification et la révision du Traité établissant une Constitution pour l'Europe  
Henri Oberdorff – Disponible en français (avril 2005).
- Le Luxembourg aux commandes : détermination, expérience et abnégation  
Mario Hirsch – Disponible en français et anglais (décembre 2004).
- Moteur malgré tout : les relations franco-allemandes et l'Union européenne élargie  
Martin Koopman – Disponible en français (novembre 2004).
- L'Europe et ses think tanks : un potentiel inaccompli  
Stephen Boucher, Diego Cattaneo, Juliette Ebelé, Benjamin Hobbs, Charlotte Laigle, Michele Poletto, Radoslaw Wegrzyn – Disponible en français et anglais (octobre 2004).
- La présidence néerlandaise de l'Union européenne en 2004  
Mendeltje Van Keulen et Monica Sie Dhian Ho – Disponible en français et anglais (juin 2004).
- Le regard des autres : le couple franco-allemand vu par ses partenaires  
Matt Browne, Carlos Closa, Søren Døsenrode, Franciszek Draus, Philippe de Schoutheete, Jeremy Shapiro – Disponible en français et anglais (avril 2004).
- L'Europe élargie peut-elle être un acteur international influent ?  
Franciszek Draus – Disponible en français uniquement (février 2004).
- Le Royaume-Uni et le traité constitutionnel européen : le pilotage par l'arrière  
Anand Menon – Disponible en français et anglais (janvier 2004).

- L'Irlande et l'Europe : continuité et changement, la présidence 2004  
Brigid Laffan - Disponible en français et anglais (décembre 2003).
- L'attitude des Etats-Unis envers l'Europe : un changement de paradigme ?  
Timo Behr - Disponible en français et anglais (novembre 2003).
- Dynamiser l'esprit de coopération euro-méditerranéen  
Bénédicte Suzan - Disponible en français uniquement (octobre 2003).
- L'Italie, l'Union européenne et la présidence 2003  
Roberto Di Quirico - Disponible en français, anglais et italien (juillet 2003).
- Les attitudes des européens et les relations transatlantiques entre 2000 et 2003 : une vision analytique  
Anand Menon et Jonathan Lipkin - Disponible en français et anglais (mai 2003).
- Grands et petits Etats dans l'Union européenne : réinventer l'équilibre  
Kalypso Nicolaidis et Paul Magnette - Disponible en français et anglais (mai 2003).
- L'investissement direct vers les nouveaux Etats adhérents d'Europe centrale et orientale : ce que l'élargissement pourrait changer  
Bérénice Picciotto - Disponible en français et anglais (mai 2003).
- La nouvelle architecture de l'Union européenne : une troisième voie franco-allemande ?  
Renaud Dehousse, Andreas Maurer, Jean Nestor, Jean-Louis Quermonne et Joachim Schild  
Disponible en français et anglais (avril 2003).
- Un nouveau mécanisme de coopération renforcée pour l'Union européenne élargie  
Eric Philippart - Disponible en français et anglais (mars 2003).
- La Grèce, l'Union européenne et la présidence 2003  
George Pagoulatos - Disponible en français et anglais (décembre 2002).
- La question du gouvernement européen  
Jean-Louis Quermonne - Disponible en français et anglais (décembre 2002).
- Le Conseil européen  
Philippe de Schoutheete et Helen Wallace - Disponible en français et anglais (septembre 2002).
- Les Danois, l'Union européenne et la prochaine présidence  
Søren Døsenrode - Disponible en français et anglais (juin 2002)

- Réformes sur la voie de la décentralisation pour trois pays d'Europe Centrale et Orientale candidats à l'adhésion, la Hongrie, la Pologne et la République tchèque (1999-2001)  
 Michal Illner - Disponible en français et en anglais (juin 2002).
- Les racines internes de la politique européenne de l'Espagne et la présidence espagnole en 2002  
 Carlos Closa - Disponible en français, anglais et espagnol (décembre 2001).
- La Convention pour l'élaboration de la Charte des droits fondamentaux : une méthode d'avenir ?  
 Florence Deloche-Gaudez - Disponible en français et anglais (décembre 2001).
- L'approche fédérative de l'Union européenne ou la quête d'un fédéralisme européen inédit  
 Dusan Sidjanski - Disponible en français, anglais et allemand. (juillet 2001).
- La présidence belge 2001  
 Lieven de Winter et Huri Türsan - Disponible en français et anglais (juin 2001).
- Le débat suédois sur l'Europe  
 Olof Petersson - Disponible en français, anglais et suédois (décembre 2000).
- Un élargissement pas comme les autres ... Réflexions sur les spécificités des pays candidats d'Europe Centrale et Orientale  
 Franciszek Draus - Disponible en français, anglais et allemand (novembre 2000)
- Les Français et l'Europe, l'état du débat européen en France à l'ouverture de la présidence française  
 Jean-Louis Arnaud - Disponible en français, anglais et allemand (juillet 2000).
- Portugal 2000 : la voie européenne  
 Alvaro de Vasconcelos - Disponible en français, anglais et portugais (janvier 2000).
- Le débat intellectuel finlandais sur l'Union européenne  
 Esa Stenberg - Disponible en français, anglais et finlandais (août 1999).
- Le système de la réserve fédérale américaine : fonctionnement et accountability  
 Axel Krause - Disponible en français, anglais et allemand (avril 1999).
- Réussir l'Union Economique et Monétaire  
 Partenariat Notre Europe - Centro Europa Ricerche - Disponible en français, anglais, allemand et italien (mars 1999).

- Le débat intellectuel sur l'Europe au Royaume-Uni  
Stephen George - Disponible en français, anglais et allemand (octobre 1998).
  
- Le Royaume-Uni dans l'Europe de demain  
Centre for European Reform, Lionel Barber - Disponible en français, anglais et allemand (avril 1998).
  
- L'Europe sociale. Historique et état des lieux  
Jean-Louis. Arnaud - Disponible en français et anglais (juillet 1997).
  
- Les coopérations renforcées : une fausse bonne idée ?  
Françoise de la Serre et Helen Wallace - Disponible en français et en anglais (septembre 97).
  
- Déficit de croissance et chômage : le coût de la non-coopération  
Pierre-Alain Muet - Disponible en français, anglais et allemand (avril 1997).

Etude disponible en français, allemand et anglais sur le site <http://www.notre-europe.asso.fr>



Education et culture

Avec le soutien de la Commission européenne : soutien aux entités actives au niveau européen dans le domaine de la citoyenneté européenne active.

La Commission européenne et Notre Europe ne sont pas responsables de l'usage qui pourrait être fait des informations contenues dans le texte.

La reproduction est autorisée moyennant mention de la source.

© Notre Europe, octobre 2005